

Première séance, mardi 13 mars 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Discours inaugural. – Communications. – Rapport N° 303 concernant l'expertise actuarielle au 31 décembre 2005 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. – Motion N° 136.06 André Magnin/Rudolf Vonlanthen (adoption du décret fixant le coefficient annuel des impôts directs pour période fiscale de l'année suivante lors de la session de mai); prise en considération. – Projet de décret N° 2 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2006; entrée en matière et lecture des articles. – Projet de décret N° 289 relatif au crédit d'engagement prévu par la loi sur la promotion économique (LPEc) pour la période 2007-2011; entrée en matière et lecture des articles. – Postulat N° 308.06 Denis Boivin/Jean-François Steiert (voitures de service à disposition du public dans l'intérêt de l'Etat, de l'environnement et des usagers); prise en considération. – Postulat N° 312.06 Christine Bulliard/Jacques Bourgeois (conséquences et mesures face à l'évolution démographique); prise en considération. – Postulat N° 314.06 Jean-Louis Romanens/Markus Bapst (mise en place d'une fondation «Seed Capital»); prise en considération. – Motion N° 144.06 Jacques Bourgeois (concept de développement de l'espace rural); prise en considération.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 15.

Présence de 108 députés; absents: 2.

Sont absents avec justification: M^{me} Nicole Aeby-Egger et M. Jean-Pierre Dorand.

Le Conseil d'Etat est présent *in corpore*.

Discours inaugural

Le Président. Monsieur le Premier Vice-président du Grand Conseil,
Monsieur le Deuxième Vice-président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,
Madame la Présidente du Gouvernement,
Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire Générale,
Madame la Secrétaire Générale adjointe,
Madame la Secrétaire parlementaire,

Messieurs les Huissiers,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la presse parlementaire,
Mesdames et Messieurs,
J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue pour cette première session de la nouvelle législature. Que votre activité au service du canton et de sa population vous apporte la satisfaction d'avoir contribué à en assurer le bien-être présent et futur.
Verehrte Staatsrätinnen und Staatsräte, liebe Kolleginnen und Kollegen.
Ich heisse Sie zu dieser ersten Session der neuen Legislaturperiode herzlich willkommen und wünsche Ihnen Erfolg und Befriedigung bei der Ausübung Ihres Mandates.

L'avoyer, que nous voyons au plafond de cette salle, assis dans le char de la République, accompagné par la Justice et couronné par la Sagesse, estimait tenir son autorité du droit divin. Notre condition de députés, élus démocratiquement par l'ensemble du peuple fribourgeois, est sans doute plus terre à terre, mais aussi plus légitime. Elle procède du contact direct avec nos électeurs, qui ont placé en nous leurs espoirs. Dès lors, c'est l'ambition de servir au mieux ce canton et de répondre aux attentes de nos concitoyennes et concitoyens qui, au-delà des clivages politiques et des opinions diverses, doit présider à nos débats.

Unsere Wähler erwarten von uns, dass wir unser Bestes geben für das Wohlergehen unseres Kantons. Le cadre historique dans lequel ont lieu nos sessions nous rappelle la pérennité de nos institutions qui, certes, ont beaucoup évolué, notamment au dix-neuvième siècle, mais aussi du fait de la nouvelle Constitution. Elles restent toutefois empreintes de notre culture chrétienne et de nos traditions. Cela ne nous empêche nullement d'être ouverts à d'autres cultures. Cependant nous aurions tort de vouloir nous affranchir d'une mémoire collective pluriséculaire qui a donné à notre canton sa personnalité propre.

Entré dans la Confédération en 1481 comme neuvième membre, notre canton y a joué un rôle distinct, notamment par sa situation sur la frontière des langues, ses convictions religieuses, son bilinguisme et sa fonction de lien culturel entre Suisse alémanique et Romandie. Tout en s'adaptant aux exigences de notre époque et en assimilant les progrès de la science, il doit continuer à représenter certaines valeurs morales et spirituelles dont témoigne, dans nos villes et villages, un patrimoine particulièrement riche.

Notre nouvelle Constitution va non seulement nous imposer passablement de travail pour adapter nos lois. Elle a aussi augmenté le pouvoir de chacun des députés, en réduisant leur nombre de 130 à 110, tout en nous permettant d'avoir, dans cette salle, les coudées un peu plus franches. En outre, elle nous a gratifiés

d'un secrétariat autonome, dans le but d'améliorer la qualité de notre travail et d'assurer notre indépendance face à l'exécutif. Le canton nous confie en effet la haute surveillance de ses institutions.

Ces fauteuils et bancs qui étaient ceux du Petit et du Grand Conseil sous l'Ancien Régime sont là pour nous rappeler que le temps passe vite et que nos activités sont éphémères. Saisissons au mieux l'occasion passagère qui nous est donnée d'œuvrer pour le bien commun.

Unsere Wähler erwarten ebenfalls von uns verantwortungsbewusste Arbeit und einen kritischen und offenen Geist für die Überwachung unseres Staatsapparates.

Dans un monde qui se rétrécit de jour en jour et qui connaît de très nombreux conflits dramatiques comme ceux du Darfour ou de l'Irak, notre canton et notre pays jouissent de valeurs inestimables – la paix et la liberté. Cela ne nous évite pas d'être néanmoins confrontés à d'importants défis.

Notre population augmente très rapidement et devrait atteindre les 300 000 âmes dans une quinzaine d'années. Cette croissance démographique, due à une natalité réjouissante, mais aussi à l'immigration, nous impose de réussir l'intégration des nouveaux venus.

Il va de soi que cette intégration exige une volonté et des efforts réciproques et doit aboutir à l'acceptation de notre conception de la société. L'intégration peut sans doute se heurter à des conceptions de la société et du rôle de la femme éloignées des nôtres. Mais la volonté d'intégration doit prévaloir. D'autre part, il va de soi que l'acceptation de nos conceptions ne veut pas dire assimilation et que les apports culturels divers sont à respecter.

La croissance démographique va évidemment réduire les espaces naturels et représente ainsi une certaine menace pour notre environnement et nos beaux paysages. Il nous appartiendra donc de limiter, dans la mesure du possible, les effets néfastes et de favoriser les comportements et les solutions propres à assurer notre contribution dans la lutte contre le changement climatique.

Enfin nous aurons à nous soucier de l'évolution de notre économie qui, par rapport à la moyenne suisse, marque le pas – en termes de revenu par habitant et de produit intérieur brut.

Il s'agit notamment de favoriser la création d'emplois qualifiés pour nos jeunes qui sortent de nos hautes écoles ou des différentes filières de formation et qui, trop souvent, doivent quitter le canton pour trouver du travail mieux rémunéré. Il y a là une hémorragie de matière grise qu'il faut enrayer.

Es gilt, unsere Wirtschaft durch Innovation, Forschung und Unternehmertegeist den Gegebenheiten einer modernen Gesellschaft und einer hohen Wertschöpfung anzupassen und gleichzeitig den Erfordernissen des Umweltschutzes gerecht zu werden.

La faiblesse relative de notre économie a pour effet de faire peser la charge de l'Etat sur les budgets des ménages plus lourdement que dans la majorité des autres cantons. Cette lourdeur fiscale élevée est ressentie particulièrement par ce qu'on appelle la classe moyenne. Son attente d'un certain allègement du poids des impôts est légitime. Grâce à la vente de l'or de la Banque nationale, un allègement devrait pouvoir se réa-

liser sans porter atteinte aux acquis sociaux auxquels notre Constitution, acceptée par le peuple, nous enjoint d'ailleurs d'ajouter l'assurance-maternité. Mais tel un athlète de haut niveau, l'Etat doit s'efforcer d'éviter toute graisse superflue, afin de rester svelte et efficace.

Et en tant que patron d'une entreprise, je souhaite voir se développer encore dans tous les domaines les principes de nouvelle gestion et les collaborations entre l'Etat et les privés et, surtout aussi, entre nos hautes écoles et l'économie.

Nur durch die Bündelung aller Kräfte des Kantons und durch weitgreifende Zusammenarbeit von Staat, Bildungsstätten und Wirtschaft werden wir im Konkurrenzkampf mit den anderen Kantonen bestehen können.

Le Grand Conseil est un creuset où se mêlent les opinions de représentants des différentes régions, différentes cultures, différentes origines sociales et différentes situations. De ce choc des idées doit naître la lumière qui éclairera nos activités législatives.

Pour l'écrivain Aragon c'est de la femme que vient la lumière. Je constate ici que leur nombre a été maintenu au Gouvernement, mais malheureusement ce n'est pas le cas au Grand Conseil au sein duquel la présence féminine s'est fortement réduite. Ce sera aux partis de chercher rapidement remède à cet état de fait.

Quant à la qualité de nos débats et de nos décisions, elle sera d'autant meilleure que chacun de nous essaiera d'apporter un maximum de recherche et de réflexion. C'est ce travail de milicien responsable, effectué par tous les élus, qui fait la force de la démocratie et qui permettra à notre canton de continuer à jouer un rôle important et reconnu dans notre Confédération.

Je me permets de terminer par un petit rappel historique. En 1856, après huit ans de régime radical, le nouveau gouvernement libéral-conservateur d'Hubert Charles s'est empressé de nommer Julien Schaller, le chef de file des radicaux désavoués par le peuple, conseiller aux Etats. On a ainsi enterré la hache de guerre car il s'agissait de faire passer le chemin de fer, dont Julien Schaller était un ardent défenseur, par Fribourg. Et grâce aussi à Louis Weck-Reynold, que vous voyez sur ma droite et qui, lui, siégeait au Conseil national, cela a réussi. C'est là un bel exemple de réalisme politique qui fut et qui est toujours hautement profitable au canton. Sachons nous en inspirer à l'occasion.

Dienst am Volk und Pragmatismus sollen unser Lösungswort und unsere Triebfeder sein.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et c'est avec beaucoup de plaisir que j'ouvre cette 1^{re} séance de la session de mars de l'année 2007 qui est également la 1^{re} séance plénière de la période législative 2007–2011.

Communications

Le Président. J'aimerais vous communiquer quelques informations pratiques qui seront une répétition pour celles et ceux qui étaient présents à la séance d'information qui a eu lieu début mars.

1. Concernant la technique dans la salle du Grand Conseil: vous avez désormais des prises électriques à votre disposition au bas de chaque pupitre. Vous pouvez y brancher votre ordinateur portable. Je vous rappelle qu'à la suite de la décision du Bureau, la salle ne dispose pas, pour l'instant, de connexion Internet par système sans fil.

2. Au cours de cette session, le Secrétariat du Grand Conseil fera les essais concernant l'utilisation des écrans et la projection des amendements. Tous les éléments nouveaux concernant la technique vont être mis progressivement en route. L'utilisation des écrans pour la rétroprojection de documents par les député-e-s fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine séance du Bureau. Je vous tiendrai au courant des décisions qui seront prises et vous informe que pour l'instant, elle reste réservée au dépôt d'amendements.

3. En ce qui concerne les langues autorisées durant nos débats en plénum, je vous rappelle que seuls le français et l'allemand sont les langues d'usage. Merci de n'utiliser ni le patois ni le schwyzertütsch, les interprètes n'étant pas formés pour les traduire!

4. Je vous informe également que la traduction simultanée fonctionne dès aujourd'hui. A cet effet, un casque se trouve dans chaque tiroir. Si vous souhaitez bénéficier de la traduction simultanée, vous pouvez aller chercher un boîtier auprès des huissiers. Chaque boîtier est numéroté et correspond au chiffre qui figure sur le tiroir de votre pupitre. Vous en êtes personnellement responsable. Vous pouvez laisser le boîtier dans votre tiroir durant toute la session, les batteries sont prévues pour une durée de 60 à 70 heures. Le dernier jour de la session, le boîtier est à rapporter aux huissiers. Deux mots encore sur le boîtier de la traduction simultanée. Il s'enclenche dès qu'on insère le casque. N'oubliez donc pas d'éteindre votre appareil en fin de séance en enlevant le casque, afin de ne pas le retrouver sans batterie le lendemain matin! Le boîtier a un bouton pour régler le son et un autre pour changer de canal. Le canal 0 correspond à la version originale, c'est-à-dire que vous entendez la voix de la personne qui parle dans la salle. Le canal N° 1 est la traduction en français et le canal N° 2 est la traduction en allemand. Les autres canaux sont vides. Les appareils ne fonctionnent que dans l'enceinte de la salle du Grand Conseil. Merci d'avance de bien vouloir respecter ces quelques consignes.

5. L'introduction de la traduction simultanée modifie un peu les procédures de travail des années précédentes. En effet, les interprètes font un meilleur travail si vous leur faites parvenir vos interventions (pour ceux qui les ont préparées à l'avance). Pour cela, le Secrétariat a préparé un casier vers le bureau des huissiers dans lequel vous pouvez déposer les versions papier de vos interventions. Nous nous chargeons de les transmettre régulièrement aux interprètes dont la cabine est située au deuxième étage de ce bâtiment. Pour les amendements, nous vous demandons également de nous les faire parvenir au plus vite. Bien sûr, ceci n'est pas valable pour les amendements de dernière minute!

Je vous rappelle que les amendements doivent être déposés auprès de la secrétaire générale.

6. Lors des discussions en plénum, je vous rappelle que les député-e-s qui souhaitent intervenir doivent lever la main pour se faire voir du président. Je prends note de leur demande. Ensuite, à l'appel de leur nom, ils se lèvent et accrochent le micro-cravatte à environ une vingtaine de centimètres de leur bouche, l'embout rond tourné vers le haut. Ils finissent leur intervention par «J'ai terminé».

7. Je vous rappelle qu'il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments du Grand Conseil, du Secrétariat du Grand Conseil et également dans les salles de conférence. Un cendrier se trouve sur le perron de l'Hôtel cantonal.

8. Pour plus d'information pratique, je renvoie les député-e-s qui n'ont pas pu être présents à la séance d'information aux indications figurant dans le guide parlementaire qui leur a été remis cet après-midi. Je vous invite à le parcourir. Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à la secrétaire générale ou à la/au secrétaire parlementaire assis-e à ses côtés. En revanche, je vous demande de manière générale de ne pas déranger le-la secrétaire verbalix placé-e à l'extrémité de la tribune, dont le travail demande un suivi constant des débats.

9. Je vous informe encore que la fin de la session est le dernier délai pour qu'un cosignataire puisse reprendre une motion dont l'auteur n'est plus député. Il lui suffit pour cela d'adresser au Secrétariat du Grand Conseil un simple courrier signé en mentionnant le numéro de la motion reprise. La liste des motions et postulats dont les auteurs ne sont plus députés, avec les signatures des cosignataires, a été remise à chaque président-e de groupe en novembre 2006.

Commissions

10. Lors de sa séance du 26 janvier 2007, le Bureau du Grand Conseil a procédé à la nomination de plusieurs commissions.

– D'abord, il a nommé **les 11 membres de la Commission spécialisée des routes et cours d'eau**. Elle est présidée par le député Elian Collaud (PDC, BR) et comprend les membres suivants: Heinz Etter (PLR, LA), vice-président, Josef Binz (UDC, SE), Christian Bussard (PDC, GR), Christian Ducotterd (PDC, SC), Josef Fasel (PDC, SE), Joe Genoud (UDC, VE), René Kolly (PLR, SC), Christa Mutter (ACG, FV), Martine Remy (PS, GR) et Nicolas Rime (PS, GR). Le Bureau l'a chargée de l'examen du **projet de décret N° 306 relatif à un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des travaux et ouvrages de protection des eaux**.

Ensuite, il a procédé à la nomination de deux commissions ordinaires.

– La première est composée de 9 membres et a été chargée d'examiner le **projet de loi N° 274 relatif à la sécurité alimentaire**. Elle est présidée par la députée Françoise Morel (PS, GL) et composée des membres suivants: Albert Bachmann (PLR, BR), Jacques Bourgeois (PLR, SC), Dominique Butty (PDC, GL), Bruno Fasel (ACG, SE), Denis Grandjean (PDC, VE), Ursula Krattinger (PS, SE), Nicolas Lauper (PDC, SC), Roger Schuwey (UDC, GR).

– La seconde commission est composée de 11 membres et a été chargée de l'examen du **projet de loi N° 302 relatif à l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière**. Elle est présidée par la députée Marie-Thérèse Weber-Gobet (ACG, SE) et composée des membres suivants: Moritz Boschung (PDC, SE), Christine Bulliard (PDC, SE), Christiane Feldmann (PLR, LA), Nadine Gobet (PLR, GR), Yves Menoud (PDC, GR), Pierre-André Page (UDC, GL), Antoinette Romanens (PS, VE), Jean-Pierre Siggen (PDC, FV), Katharina Thalmann-Bolz (UDC, LA) et Martin Tschopp (PS, SE).

Le Bureau a également attribué:

– à la Commission des naturalisations le **projet de loi N° 287 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois**.

– à la Commission des finances et de gestion le **projet de décret N° 289 relatif au crédit d'engagement prévu par la loi sur la promotion économique pour la période 2007–2011**, le **projet de décret N° 301 relatif au subventionnement de la salle de spectacles des Grand-Places, à Fribourg**, le **projet de décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2006**, et le **projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'assainissement de bâtiments universitaires de Miséricorde (bibliothèques et mensa)**. Ce dernier projet a été attribué à la CFG à la suite d'une demande tardive de la Direction de l'instruction publique. Le Bureau a décidé de nommer la CFG afin de répondre à la demande de la Direction d'examiner ce projet au plus vite, de sorte qu'il puisse être traité à la session de mars.

Communications (suite)

11. En automne 2006, une enquête a été menée auprès des parlements cantonaux sur l'utilité de la création d'une Conférence des parlements cantonaux. Le but de réunir au moins 18 cantons derrière l'idée d'une collaboration institutionnalisée n'a pas été atteint. Cependant, le groupe de travail pour la Conférence des parlements cantonaux suggère la création d'une Communauté d'intérêts ayant pour but la mise sur pied d'une plate-forme d'information pour tous les parlements cantonaux. Le Bureau du Grand Conseil, dans sa séance du 1^{er} mars 2007, a décidé de créer un groupe de travail pour examiner l'utilité d'une telle Communauté d'intérêt. Ce groupe, composé des dé-

putés suivants: André Ackermann, Solange Berset, Charly Haenni, Pierre-André Page et Benoît Rey, se réunira le 22 mars.

12. Afin d'habituer nos nouveaux collègues au système de vote, nous allons maintenant procéder à un vote fictif. Je vais utiliser la formulation habituelle lors de votes et au moment où je vous dirai «le vote est ouvert», vous aurez 10 secondes pour appuyer sur le bouton vert pour oui ou le bouton rouge pour non. Si vous vous trompez, il suffit d'appuyer une nouvelle fois sur le bouton de votre choix. C'est le dernier bouton actionné dans les 10 secondes qui est pris en compte.

Nous allons voter sur un sujet d'importance. Je demande donc une grande attention: celles et ceux qui sont pour ne pas faire de pause cet après-midi votent vert; celles et ceux qui sont pour qu'une pause n'ait pas lieu cet après-midi votent rouge; le vote est ouvert.

– Vous avez accepté la première alternative par 41 oui, 26 non et 20 abstentions. Merci!

Rapport N° 303 concernant l'expertise actuarielle au 31 décembre 2005 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg¹

Discussion

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Die CVP-Fraktion hat mit Interesse vom Bericht über die Resultate der versicherungstechnischen Expertise der Pensionskasse des Staatspersonals per 31. Dezember 2005 Kenntnis genommen und mit Befriedigung festgestellt, dass die Expertise der PK ein im Gesamten gesehen positives Bild attestiert. Nebst dem, dass die Expertise der Kasse attestiert, dass das Gesetz über die PK den eidgenössischen Vorschriften entspricht, und dass das finanzielle Gleichgewicht der Kasse per 31.12.2005 gewährleistet ist, sind folgende Punkte als positiv zu erwähnen:

Zum einen der gesetzliche Deckungsgrad, welcher mit 89% im Vergleich zu anderen öffentlich-rechtlichen Kassen in der Westschweiz zu den besten gehört. In den Jahren 2002 bis 2005 wurde zudem eine gute durchschnittliche Rendite auf dem Vorsorgekapital erzielt, was zu einer beachtlichen Erhöhung des Netto-Vorsorgevermögens geführt hat. Auch gilt zu erwähnen, dass die Versicherten mit einem technischen Zinssatz von 4,5% von einer im Vergleich zu anderen Kassen attraktiven Vermögensrendite profitieren können. Diese Punkte haben auch dazu geführt, dass die Staatsgarantie, das heisst die theoretische Sicherstellung der Differenz zwischen dem Total aller Vorsorgekapitalien und dem Netto-Vorsorgevermögen, im Vergleich zu 2002 einer Abnahme von 102,2 Mio. oder 27% entspricht. Hier gilt zu erwähnen, dass der Stellenwert dieser Staatsgarantie nicht überbewertet werden darf. Wie es auch im Expertenbericht erwähnt wird, ist es hinsichtlich des sicheren Fortbestandes des

¹ Message pp. 168 à 205.

Staates unwahrscheinlich, dass diese jemals wirklich beansprucht wird.

Die CVP-Fraktion schliesst sich den Schlussfolgerungen des Staatsrates an, dass sich hinsichtlich der gesamthaft positiven Feststellungen gegenwärtig keine Veränderung der Vorsorgebedingungen aufdrängt. Auf der anderen Seite unterstützt die CVP mit Nachdruck die Empfehlung des Staatsrates an den Pensionskassenvorstand, die Performance der Pensionskasse aufmerksam zu verfolgen und zu überprüfen, ob ihr die heutigen Werte – wie gesagt: hoher technischer Zinssatz – noch entsprechen.

Die CVP-Fraktion dankt dem Staatsrat für den Bericht und dem Pensionskassenvorstand für die geleisteten Arbeiten.

Haenni Charly (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport concernant l'expertise actuarielle de la Caisse de pension au 31 décembre 2005.

Nous devons constater que la gestion de la Caisse est bonne, avec notamment une augmentation de la fortune nette de prévoyance et un taux de performance correct.

On relève également que la garantie de l'Etat est réduite à 27% en trois ans, à 270 millions de francs, compte tenu du degré de couverture légale, qui est désormais à 89%.

Aux yeux du groupe libéral-radical, l'élément le plus rassurant est le degré d'équilibre de la Caisse qui s'élève à 187,8%, car c'est précisément ce degré de couverture qui a fait souci dans d'autres caisses de pension. Par contre, nous avons une question prospective: le vieillissement constant de la population et partant de celle affiliée à la Caisse de pension est un phénomène important qu'il convient de mettre en évidence. Si globalement, la proportion des personnes âgées était de 15% en 2000 – les tables actuarielles utilisées dans le rapport sont les VZ 2000 –, on sait que cette proportion doit passer à 20% en 2020. A cela, il faut encore ajouter les versements des retraites anticipées. Là-aussi, on se dirige vers davantage de souplesse, tant pour les retraites anticipées que pour les retraites progressives.

Dès lors, compte tenu de ce qui précède, je demande à M. le Commissaire du gouvernement si la provision de longévité pour le changement de parts actuarielles est suffisante telle que prévue aujourd'hui. On constate aussi que le trend, et ce n'est pas nouveau, est le transfert des plans de prestations définies vers des plans à cotisations définies, autrement dit la tendance à la primauté de cotisations plutôt qu'à la primauté de prestations. Selon un rapport récent de M. Pittet, par ailleurs expert agréé de notre Caisse, il ne reste à ce jour que 14% des institutions de prévoyance enregistrées qui bénéficient de la primauté de prestations. Nous savons que le système qui prévaut pour la Caisse n'est pas un système intégral de primauté de prestations, mais il ne s'en éloigne guère cependant, puisque notamment il ne prend pas en compte le dernier salaire assuré mais une moyenne. Il est vrai que nous n'avons pas besoin de débattre du taux de conversion, mais cette absence de débat peut précisément déboucher sur de mauvaises surprises à long terme, eu égard notamment à l'augmentation de l'espérance de vie.

En clair, la pérennité du système actuel ne tient pas seulement à la garantie de l'Etat, mais aussi à un certain équilibre entre les assurés et les rentiers, équilibre qui est aujourd'hui excellent, mais cela revient aussi à dire qu'il est indispensable d'avoir chaque année une augmentation du nombre d'assurés ou un afflux de nouveaux assurés, à l'exemple du Réseau hospitalier fribourgeois. C'est avec ce questionnement que nous prenons acte de ce rapport.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le député Charly Haenni a émis des considérations sur lesquelles je ne veux pas revenir, car elles vont dans le même sens.

Le rapport N° 303 relatif à l'analyse actuarielle de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg n'apporte pas de remarques particulières de la part de l'Alliance centre gauche.

Nous relevons avec satisfaction, l'augmentation de 3% du degré de couverture de la fin 2002 à la fin 2005. L'état financier de cette Caisse est donc serein et nous espérons qu'il puisse en être de même durant les années à venir pour celles et ceux qui en bénéficieront.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Le groupe socialiste a évidemment, à l'instar des autres groupes, analysé le Rapport N° 303 avec toute l'attention qu'il devait mériter.

En fonction de la périodicité, liée à la loi actuelle sur la Caisse de prévoyance, il s'agit en effet de savoir si, en fonction notamment de la structure de la Caisse, de l'âge moyen des assurés, de sa croissance, du taux de rendement des actifs, la cotisation globale est correcte.

Les conclusions de ce rapport sont évidentes en ce qui concerne le taux de cotisation. Ainsi ce taux choisi lors de l'entrée en vigueur de l'actuelle loi tient la route. Le groupe socialiste se réjouit de constater également que le taux de couverture de 89% est supérieur à la garantie d'une couverture minimale de 80% dans l'hypothèse raisonnable à moyen terme d'une rentabilité moyenne de la fortune de 4,5% et d'une croissance, cela a été relevé par d'autres, légère de l'effectif cotisant. Cela est largement suffisant aujourd'hui pour confirmer le choix d'un système financier à mi-chemin entre le système de la primauté aux cotisations et celui de la primauté aux prestations.

De plus, le groupe a pris connaissance des travaux qui sont actuellement liés à la modification de l'actuelle loi et les attend évidemment.

C'est avec ces considérations que le groupe se joint aux propositions du Conseil d'Etat et vous invite également à prendre acte de ce rapport.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat relatif à l'expertise actuarielle au 31 décembre 2005 de la Caisse de prévoyance.

Nous pouvons saluer l'amélioration de la situation financière de la Caisse, notamment l'évolution réjouissante du degré de couverture légale de plus de 7 points en trois ans.

Ceci dit, cette évolution ne doit pas masquer quelques questions. La première question concerne le maintien

du taux d'intérêt technique à 4,5%. Le rapport relève qu'avec un taux de 4,5%, la Caisse de prévoyance de l'Etat fait partie des institutions qui appliquent l'un des taux les plus élevés de Suisse romande. Evidemment, pour maintenir ce taux, il faut s'assurer d'une performance de rentabilité de la fortune supérieure à ce taux. On relève que la performance moyenne a été de 7,7% entre 2003 et 2005, période particulièrement faste pour les placements boursiers, mais calculée sur une période de dix ans, c'est-à-dire sur une période qui tienne compte des soubresauts boursiers, la performance moyenne atteint 4,5%, soit juste l'équivalent du taux technique. En outre, dans son rapport d'expertise, l'actuaire invite le comité de Caisse à réfléchir sur le taux d'intérêt technique à appliquer dans le futur.

Un autre sujet de questionnement est le maintien de l'objectif de couverture minimale à 80%. Evidemment, cet objectif est en soi déjà atteint, mais il y aurait lieu de s'interroger sur l'évolution de la législation fédérale pour les caisses publiques et notamment sur une éventuelle loi fédérale sur l'assainissement des caisses publiques. En effet, il faut rappeler qu'une commission des Chambres fédérales avait à l'époque proposé la recapitalisation intégrale des caisses publiques avec un taux de couverture minimale selon l'OPP2 de 100%, comme pour les caisses privées. Dans un tel contexte, l'Etat pourrait-il alors être amené à exercer la garantie donnée en faveur de sa Caisse de prévoyance? En finalité, je souhaiterais savoir si ces aspects ont été ou seront pris en compte par le comité de Caisse, notamment dans le cadre de la préparation de la nouvelle LCP.

Claude Lässer, Directeur des finances. Tout d'abord, quelques remarques générales avant d'essayer de répondre aux questions.

Je rappelle que cette analyse actuarielle a été faite au 31 décembre 2005, il y a déjà donc plus d'une année. On peut relever deux ou trois éléments qui incitent à un certain optimisme. Ainsi l'âge moyen est de 41,7 ans en diminution par rapport à 2002, au moment de l'analyse actuarielle précédente. Le rapport démographique est excellent, puisque l'on est passé de 4,1 assurés pour un retraité en 2002, à 4,7 assurés pour un retraité en 2005. Ce sont déjà deux éléments importants indiquant qu'en tout cas, sur le moyen terme, on n'a pas trop de souci à se faire indépendamment, évidemment, du rendement des capitaux.

Le degré de couverture légale en capitalisation est de 89%, en très nette hausse par rapport à 2002. Au terme de l'année 2006, ce taux de couverture sera encore meilleur. Je ne peux pas donner de chiffres exacts ne les ayant pas encore reçus, toutefois, on devrait dépasser les 90%. L'expert ne nous dit pas qu'il faut changer le taux technique, il nous dit surtout qu'il faut y être très attentif. Ce taux technique de 4,5 signifie qu'il faut obtenir un rendement des capitaux d'un minimum de 4,5 pour assurer la pérennité de la Caisse. Je peux vous assurer que le comité y est extrêmement attentif. Evidemment en matière de placements financiers, je pense ici en matière de placements boursiers, si la bourse connaît une mauvaise évolution et que l'on est dans le trend général de la bourse, c'est déjà une chose, car il s'agit de ne pas être plus mauvais que le trend général.

En matière de placements immobiliers, je peux vous assurer que nous ne faisons aucun placement immobilier ne nous assurant pas ce montant de 4,5.

Cela a aussi été évoqué, on ne peut pas faire cette appréciation du rendement des capitaux seulement sur une à deux années, parce que si vous tombez dans la mauvaise année boursière ou si une ou deux mauvaises années boursières se suivent, telles que l'on a connues par le passé, on n'obtiendra jamais ce 4,5. Il faut le voir sur le moyen et le long terme, sur dix à vingt ans. Sur vingt ans, de mémoire, ce taux réalisé est effectivement légèrement supérieur à 5% et doit être à 5,1.

Par exemple, le fait de décider que le taux technique ne serait qu'à 4 ou 3,5 a une conséquence directe: cela veut dire que les réserves nécessaires doivent être augmentées et que par conséquent le degré de couverture baisse. Le même expert qui dit qu'il faut être attentif à ce 4,5 prétend que si le deuxième pilier n'arrive pas sur la durée à assurer un tel taux, c'est probablement la mort du deuxième pilier.

J'en viens aux interventions plus directes. J'aimerais d'abord remercier tous les intervenants. Je ne m'attarderai que sur les intervenants qui ont posé quelques questions.

Il est vrai que la population vieillit, mais il faut aussi le considérer dans le cadre précis de la Caisse où il faut voir le rapport démographique. Il est évident qu'à chaque expertise actuarielle, c'est le rôle de l'expert actuaire de tenir compte de ce vieillissement. En matière de provisions notamment, il n'y a pas que les provisions de longévité, il y a aussi les provisions de fluctuation, notamment des cours de la bourse. Le problème qui se pose ici est que, dès l'instant où il n'y a pas un objectif minimal disant par exemple, et c'est ce que va prévoir vraisemblablement la nouvelle loi qui vous sera proposée – sur le principe, le chiffre je ne peux pas encore l'évoquer –, que la Caisse doit obtenir au moins 80%, dès l'instant où le 80% est atteint, tout ce qui dépasse peut être versé aux provisions; formellement, il n'est pas pris en compte dans le degré de couverture. Tant qu'il n'y a pas de taux minimum et que l'on n'est pas à 100%, ces provisions doivent être incluses dans le calcul de la couverture, c'est-à-dire que dans le 89%, très concrètement, tout est compté.

Pour ce qui concerne la primauté des prestations ou la primauté des cotisations: il est clair que l'on peut en débattre longtemps. Le député Haenni l'a dit, la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg est un système mixte dans le sens qu'il y a bien une primauté des prestations dans la mesure où il ne prend pas en compte le dernier salaire, mais la moyenne des salaires de carrière, des salaires de carrière revalorisés selon la loi, cela signifie que l'on a un système un peu mixte.

Je pense que l'on se fait des illusions sur les conséquences d'un passage à une primauté des cotisations en ayant alors un taux de couverture à 100% et une possibilité de dégager la garantie de l'Etat. Sur le plan légal on pourrait dire qu'il n'y a plus de garantie de l'Etat, mais de façon très concrète que se passerait-il s'il fallait assainir lourdement? Je vois mal l'Etat dire que l'on n'a plus de garantie, que ce n'est pas son problème. On l'a vu dans d'autres cas, dans d'autres domaines, je pense particulièrement à la Banque cantonale vaudoise qui est coté en bourse et où l'Etat de

Vaud est actionnaire majoritaire, mais de loin pas le seul actionnaire: lorsqu'il s'est agi d'assainir, c'est le seul actionnaire qui est passé à la caisse et sans garantie formelle. Donc on se rend compte quand même, on l'a vu aussi dans d'autres cas, notamment dans la Caisse, si je ne m'abuse, bernoise où l'Etat a versé des montants très importants, près du milliard, pour arriver à un 100% pour assainir et trois, quatre ans plus tard, il a fallu recommencer l'exercice.

Pour ce qui concerne le risque de surprise à long terme, vous avez raison, on est dans des termes tellement longs qu'il y a toujours des risques. Evidemment, c'est le rôle de l'actuaire, c'est le rôle des analyses actuarielles qui se font périodiquement. La loi nous l'imposerait tous les quatre ans, vous avez vu que là c'est tous les trois ans: c'est bien parce que l'on est conscient qu'il ne faut pas attendre trop longtemps pour prendre éventuellement des mesures, avant la catastrophe.

Pour ce qui concerne le taux d'intérêt technique, qu'a aussi évoqué le député Peiry, j'ai déjà fait mes considérations: nous y sommes très attentifs. En l'état il n'y a pas de Handlungsbedarf, il n'y a pas de nécessité de changer quoique ce soit. Je peux vous dire que nous suivons par exemple l'évolution des rendements chaque mois: nous avons un rapport mensuel au niveau de la Caisse sur leur évolution. Il est vrai que si les résultats, pour ce début d'année, étaient excellents au mois de janvier, depuis février-mars, ils sont nettement moins bons.

Le député Peiry a évoqué les changements possibles de la loi fédérale. C'est vrai qu'il y a une motion Beck qui demande que toutes les caisses passent à 100%.

En évoquant la Caisse bernoise, j'ai déjà donné mon avis personnel: je crois que c'est une erreur de penser qu'il suffit que les pouvoirs publics, qui assurent le déficit, le manque de couverture, la sous-couverture, versent l'argent pour qu'ensuite tous les problèmes soient réglés. De loin pas. Je ne suis pas sûr que les Chambres décident dans ce sens-là. Il y a beaucoup de voix qui s'élèvent pour dire qu'il faudrait précisément fixer un taux de couverture minimum qui, d'après ce que l'on entend, pourrait se situer entre 75-85%, dans ces ordres de grandeur, chiffres en dessous desquels il faudrait forcément assainir et dès que l'on atteint ces chiffres ou que l'on est supérieur, il n'y aurait pas besoin d'assainissement. Ce qui veut donc dire qu'en l'état les travaux conduits par le comité de la Caisse pour la refonte de la loi n'intègrent pas encore ces éléments parce qu'évidemment, quels que soient les changements ou le système appliqué à futur, le financement, s'il devait être complété, est en soi une autre problématique. Ces travaux de révision prennent quand même du temps; je pars de l'idée que nous saurons ce qu'il en est à Berne des décisions finales avant que l'on n'ait fini les travaux de préparation pour que l'on puisse en discuter au Grand Conseil. Ce qui veut donc dire que personnellement je pars de l'idée que l'on saura s'il faudra intégrer quoi que ce soit par rapport à ces nouvelles dispositions ou pas. Nous partons de l'idée, dans les réflexions que nous menons, de fixer dans la loi un taux de couverture minimum. Nous le prévoyons parce qu'une fois que, au niveau fédéral, la loi imposera 70-75-80%, après, chaque caisse a évidemment toute latitude de fixer un taux de couver-

ture minimum supérieur: si la loi fédérale disait 75%, nous pourrions sans autre dire que chez nous, c'est 85%, mais on ne pourrait pas dire que chez nous, c'est 65%. Donc nous avons intégré cette réflexion dans nos travaux. Ceci étant dit, à chaque jour suffit sa peine, aujourd'hui nous avons de bons résultats, je crois qu'il faut en prendre acte et je vous en remercie.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion N° 136.06 André Magnin/Rudolf Vonlanthen (adoption du décret fixant le coefficient annuel des impôts directs pour la période fiscale de l'année suivante lors de la session de mai)¹

Prise en considération

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Die Motion, welche von 36 Grossrätinnen und Grossräten unterzeichnet wurde, verlangt eigentlich nichts anderes, als dass der Staatsrat mittels Dekret den Steuerfuss der direkten Kantonssteuer jeweils schon in der Maisession, spätestens aber in der Septembersession, bekannt gibt. Somit nicht erst mit der Budgetberatung im November. Da ja bekanntlich in der Regel der beschlossene Koeffizient auch für die Gemeinden bindend ist, müssen die Gemeinden mögliche Änderungen früher kennen, nicht erst im November jeden Jahres. Die Gemeinden sind pflichtbewusst und erstellen ihre Budgets in den Monaten September und Oktober. Im November ist es bei den Gemeinden zu spät, um zu reagieren, und eine mögliche Änderung kann für die Gemeinden schlimme Folgen haben.

Wie können die Gemeinde seriös budgetieren, wenn sie die zu erwartenden Einnahmen nicht errechnen können, weil der Staat als gutes Beispiel ihnen die Zahlen nicht liefern kann oder, besser gesagt, nicht liefern will. Sollte der Staatsrat heute bestätigen oder wenigstens in Aussicht stellen, die Gemeindesteuersätze vom Entscheid des Staatsrates, beziehungsweise des Grossen Rates, abzukoppeln, hat die Motion ihr Hauptziel schon erreicht.

Die Motion ist so einfach und klar. Ich kann die ablehnende Haltung des Staatsrates nicht nachvollziehen. Ich bin der Ansicht, der Staatsrat kann schon im September die Steuersätze bekannt geben, weil er das Budget in groben Zahlen sicher kennt oder kennen muss. In der Begründung geht der Staatsrat wohl mit uns einig, kommt aber trotzdem zu einer anderen Schlussfolgerung. Aus all diesen Überlegungen und damit vor allem die Gemeinden weiterhin pflichtbewusst ihre Budgets nach den gesetzlichen Bestimmungen erstellen können, bitte ich Sie, sehr geehrte Damen und Herren, unserer Motion zuzustimmen.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Les impôts ne sont pas un but en soi mais bien un des moyens choisis pour

¹ Déposée et développée le 15 février 2006, BGC p. 312; réponse du Conseil d'Etat, BGC mars 2007 p. 267.

que le canton soit à même d'assurer sa responsabilité et de répondre aux besoins de ses citoyens et de toute la population. Comment dès lors imaginer que l'on puisse tout d'abord définir une fixation du coefficient de l'impôt, donc une entrée financière, sans connaître au mieux et le plus précisément possible les besoins et les charges auxquels devra faire face le canton? Accepter la motion de nos collègues Magnin et Vonlanthen reviendrait donc à décider au préalable combien, nous citoyens ou contribuables, voulons payer d'impôt, puis à essayer de faire avec, au lieu d'assumer notre responsabilité, à savoir la couverture des besoins.

C'est la raison pour laquelle le groupe Alliance centre gauche refuse cette motion.

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE). Les motionnaires demandent une fixation plus rapide du coefficient annuel de l'impôt, soit à la session de mai ou septembre, ce qui nécessiterait une modification de la loi sur les impôts et de la loi sur les finances. Notre groupe se rallie à la conclusion du Conseil d'Etat. Selon la proposition, cela revient en effet à fixer le niveau de l'impôt sans connaître les réalités financières du moment – le résultat du budget –, alors que lorsque le déficit dépasse 2% du total du revenu, l'augmentation du coefficient est obligatoire. De même dans les communes, lorsque les charges dépassent 5% des produits, on doit hausser le taux d'impôt. La solution proposée remet en question l'équilibre budgétaire prévu par la Constitution. Cela revient un peu à mettre la charrue avant les bœufs.

Pour ces motifs, la majorité du groupe de l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas cette motion.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Le motionnaire a déposé une motion qui a l'avantage d'être simple et c'est vrai. On aurait pu être d'accord avec le contenu de celle-ci. Mais qu'est-ce qui changerait vraiment si on l'acceptait? Pour les communes, absolument rien. Pour l'Etat, si on fixait le coefficient annuel des impôts directs déjà en mai, voire en septembre, on ne pourrait plus qu'adapter les dépenses pour le budget et cela n'apporterait aucune facilité. La rediscussion du coefficient est inévitable lors du budget en novembre. L'allègement de la charge fiscale peut se faire en tout temps par motion et c'est quand même toujours comme ça que l'on a modifié l'imposition. Où je suis d'accord avec mon collègue député, c'est quand il dit que le budget est ficelé; c'est là que nous fautons. En novembre, nous sommes là pour discuter et modifier, si besoin, le budget qui nous est présenté. A nous d'intervenir afin que les dépenses et les recettes correspondent à ce que nous souhaitons pour notre canton.

Afin de n'intervenir qu'une fois sur le coefficient des impôts directs, une courte majorité du groupe libéral-radical rejette la motion, comme le propose le Conseil d'Etat.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien n'apportera pas son soutien, du moins dans sa majorité, à la motion de nos collègues Magnin et Vonlanthen.

La requête de nos collègues aurait pour conséquence de modifier la loi afin de prendre des décisions sur le coefficient d'impôt avant les contraintes budgétaires. Une telle modification obligerait le Conseil d'Etat à résoudre l'équation, l'équilibre budgétaire et les rentrées fiscales dans l'ordre inverse. Il fixerait tout d'abord l'effort qu'il veut demander aux contribuables et, selon le rendement prévisible de cet effort, il ficelle son budget. A notre avis, un tel exercice aurait certainement quelques avantages au niveau de la compression des dépenses. Toutefois, notre groupe admet que le Conseil d'Etat doit généralement établir son budget sur la base de décisions politiques et de dispositions légales contraignantes. Il admet également que la Constitution contient des dispositions légales très contraignantes qui obligent à un équilibre budgétaire. De plus, nous relevons également la volonté du Conseil d'Etat d'améliorer la fiscalité des habitants de ce canton. Des efforts importants ont été faits et j'espère qu'ils se maintiendront à l'avenir. Il convient également de relever que cette motion avait été déposée à la suite d'un débat animé sur la réduction du barème d'impôt. Le temps de la réflexion est de retour et une analyse approfondie nous permet de conclure qu'une telle contrainte législative n'apporterait rien dans la gestion financière et la fiscalité de ce canton. Aussi, nous ne soutiendrons pas cette motion.

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC). Le groupe socialiste, à l'unanimité, fait siens les constats du Conseil d'Etat et rejette cette motion.

Même si sa modification est rarement utilisée, le coefficient d'impôt doit, pour le groupe socialiste, pouvoir rester un instrument de politique budgétaire.

Lässer Claude, Directeur des finances. J'aimerais tout d'abord dire au député Vonlanthen, dass der Kanton auch sehr pflichtbewusst ist, besonders gegenüber dem Grossen Rat! L'argumentation par rapport aux communes, à mon sens, n'est pas correcte. Je dois dire que j'ai de la peine à le comprendre. Le fait d'agir sur la fiscalité cantonale par le coefficient a pour effet, précisément, de ne pas toucher les impôts communaux. Par conséquent, quel que soit le moment auquel on fixe le coefficient, cela ne joue aucun rôle sur les impôts communaux. Par contre, j'admets que si l'on vient sur une modification du barème – comme on a proposé la dernière fois – il est vrai que c'est une influence sur les communes. J'essaierai dans le futur, dans toute la mesure du possible, de venir avec ce type de modification en dehors de la session où nous discutons des budgets.

Ensuite, je n'aimerais pas laisser passer une chose que le député Vonlanthen a dite lorsqu'il affirme que le canton ne peut ou ne veut pas livrer les chiffres. Mesdames et Messieurs, quel scandale vous feriez dans cette assemblée si le canton livrait des chiffres aux communes avant que vous n'ayez accepté le budget! Vous nous diriez qu'on vous met devant le fait accompli; vous nous en feriez le reproche. A l'évidence, nous devons d'abord attendre que vous acceptiez le budget pour qu'on puisse communiquer des chiffres. Même si on essaie de les communiquer le plus tôt possible,

en disant: «voilà ce qu'on a retenu, mais avec toutes les réserves parce que le Grand Conseil pourra encore changer ces chiffres.»

Pour ce qui concerne le principe même, comme l'a dit le député Vonlanthen, c'est une idée simple. C'est peut-être une bonne idée, mais c'est une fausse bonne idée. On a des systèmes et le système veut que, à un moment donné, il y ait une sanction des décisions politiques qui sont prises dans le cadre budgétaire. On retrouve ces sanctions dans plusieurs lois. Si on devait vous présenter ou si vous deviez approuver un budget déficitaire, la sanction immédiate serait de corriger le coefficient. A l'évidence, on ne peut corriger le coefficient qu'une fois les décisions prises. Ensuite, penser que l'on peut arbitrairement dire «on va réduire le coefficient au mois de mai de 10%, débrouillez-vous pour faire votre budget», c'est oublier que le 99% des dépenses sont des dépenses qui sont liées à des obligations légales que vous avez décidées. Je suis bien d'accord que, dans un certain nombre de domaines, il y a une certaine marge de manœuvre. Dans mon groupe, on a cité par exemple l'entretien des routes. C'est vrai que c'est sur des bases légales, mais on peut discuter le montant qu'on y met. Il y a une marge d'appréciation, mais je n'ai pas beaucoup entendu d'interventions demandant de réduire ces montants. J'ai plutôt l'impression qu'on nous demande de les augmenter.

Le Grand Conseil peut agir en matière fiscale et la règle est qu'il agisse par voie d'interventions parlementaires, par voie de motions. Ces motions sont discutées en dehors de la session budgétaire et, ensuite, on les applique dans le budget tout à fait normalement, comme on applique d'autres dispositions légales en matière de dépenses notamment. Penser que le Grand Conseil a les mains liées si on ne fixe pas d'avance le coefficient, c'est oublier ce qui s'est précisément passé l'année dernière. L'année dernière, il s'est passé quoi? Nous avons proposé, dans le cadre du budget c'est vrai – on aurait peut-être pu venir avant –, de baisser l'impôt en modifiant le barème. Par des votes serrés, vous nous avez dit «non il faut agir sur le coefficient». On a pu le faire. On a pu faire tout de suite ce que vous nous aviez demandé, c'est-à-dire de ne pas toucher le barème et, par contre, de toucher le coefficient. Donc, vous avez cette marge de manœuvre. Encore une fois, je conçois que discuter du barème dans la session budgétaire cause peut-être un problème. Dans le futur, on va essayer de le faire à un autre moment.

Pour toutes ces raisons et pour éviter de rendre bancal le système que nous avons, alors que nous avons un bon système que nous envient beaucoup de cantons et qui nous permet d'avoir une certaine santé des finances, je vous invite à refuser cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 85 voix contre 8. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Bachmann (PLR/BR), Bapst (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Etter (PLR/LA), Feldmann (PLR/LA), Ith (PLR/LA), Piller A. (UDC/SE), Vonlanthen (PLR/SE). *Total: 8.*

Ont voté non:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Andrey (PDC/GR), Binz (UDC/SE), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgknecht (PDC/FV), Bour-

guet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Bussard (PDC/GR), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Collaud (PDC/BR), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Cotting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Décaillot (UDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Fasel (PDC/SE), Fasel-Roggo (ACG/SE), Frossard (UDC/GR), Fürst (PS/LA), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Krattinger-J (PS/SE), Kuenlin (PLR/SC), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Marbach (PS/SE), Mauron (PS/GR), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Remy (PS/GR), Rey (ACG/FV), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Romanens A. (PS/VE), Rossier (UDC/GL), Schnyder (PS/SC), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey R. (UDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Stempfel-H (PDC/LA), Studer A. (ACG/SE), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zürcher (UDC/LA). *Total: 85.*

Se sont abstenus:

de Reyff (PDC/FV), Schoenenweid (PDC/FV). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Projet de décret N° 2 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2006¹

Rapporteur: **Pascal Kuenlin** (PLR/FDP, SC)

Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances

Le Rapporteur. L'article 35 de la loi sur les finances de l'Etat mentionne les dispositions nécessaires à l'accomplissement de cet exercice annuel qui est l'examen des crédits supplémentaires compensés. L'exercice toujours plus ardu de l'établissement des budgets ainsi que les contraintes supplémentaires en matière d'équilibre financier découlant de la nouvelle Constitution obligent à calculer au plus près les chiffres de chaque position budgétaire. Cela a notamment pour conséquence qu'il n'existe quasiment plus aucune marge de manœuvre pour absorber dans les comptes des dépenses urgentes et imprévisibles, dépenses qui sont souvent la conséquence d'engagements liés aux niveaux cantonal ou intercantonal. C'est exactement ce qui s'est passé en 2006 puisque près de 60% des montants en cause proviennent d'une augmentation des dépenses en matière de contribution pour les étudiants et apprentis hors canton, de soins spéciaux et de prestations complémentaires AI.

Il est à relever que, comparativement aux dernières années, le montant en valeur absolue se situe légèrement en dessus de la moyenne des quinze dernières années. Compte tenu de l'augmentation en valeur absolue et du total des charges, ce dépassement n'apporte pas grand enseignement. Il convient plutôt de se réjouir du

¹ Message p. 254.

fait que – exprimée en pourcentage – la proportion de ces crédits se situe en dessous de la moyenne de cette même période, soit à 0,73% du total des charges en 2006 contre 0,81% pour les quinze dernières années. Nous relevons enfin que, pour la première fois, la couverture de ces crédits complémentaires a été obtenue à raison de 6,245 millions francs par des augmentations de recettes, alors que 4,035 millions francs l'ont été par des réductions de dépenses.

Compte tenu de ces éléments, la Commission des finances et de gestion vous incite à entrer en matière sur ce projet de décret.

Le Commissaire. Le rapporteur a dit l'essentiel sur ce message et ce projet de décret.

J'aimerais insister sur une chose. Le nombre de crédits supplémentaires se maintient dans la moyenne des dix dernières années. Comme le rapporteur l'a relevé, il ne représente que 0,73% du total des dépenses alors que la moyenne est de 0,81%; ce qui veut dire que, malgré l'augmentation en chiffre absolu, le résultat est en soi meilleur. On peut dire que cette année 2006 est à nouveau, de ce point de vue, un bon cru qui se retrouvera dans les résultats totaux, notamment en matière de maîtrise des dépenses.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à entrer en matière et adopter le décret.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le projet de décret relatif aux crédits complémentaires du budget de l'Etat 2006.

Il prend acte que le total de ces crédits complémentaires à charge de l'exercice comptable 2006 se monte à 18,4 millions, compensés à hauteur de 14,4 millions par différents centres de charges et 4 millions sous forme d'augmentation de recettes. Même s'il s'agit d'un état de fait, le groupe libéral-radical invite l'ensemble des Directions à mieux cerner ses dépenses particulières lors de l'établissement des budgets car le risque de ne pouvoir les absorber sur un seul exercice existe.

Avec cette remarque, le groupe libéral-radical approuve ce projet de décret et l'ensemble des crédits y relatif.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris acte du décret relatif aux crédits complémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2006.

Nous constatons que le montant nécessaire est de 18,39 millions, soit supérieur à la moyenne des dix dernières années. Ce qui nous surprend quelque peu, c'est que l'Etat a déjà utilisé les nouvelles dispositions de la loi et du règlement sur les finances permettant de compenser certains dépassements de crédits par une augmentation de revenus; plus de 4 millions sont prélevés sur les recettes liées au bénéfice de la Banque cantonale fribourgeoise ainsi que sur des subventions de la Confédération dans le domaine de la formation professionnelle et le restant des dépenses est compensé par des diminutions de charges. Nous relevons également qu'il y a des vases communicants, notamment

le secteur des forêts qui vient en aide aux Tribunaux cantonaux pour environ 1 million.

Donc, nous prenons acte et nous acceptons l'entrée en matière sur ces crédits complémentaires.

Glardon Alex (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien, à la lecture de ce décret relatif aux crédits supplémentaires, constate que la très mauvaise surprise survenue en 2005 ne s'est pas reproduite dans les mêmes proportions. Néanmoins, le montant de 18,4 millions se situe légèrement plus haut que la moyenne des quinze dernières années. Il faut toutefois préciser que, pour la première fois – puisque les nouvelles dispositions de la loi sur les finances de l'Etat le permettent – ces 18,4 millions ne sont pas intégralement compensés. Aussi, pour certaines dépenses dites liées – en l'occurrence, il s'agit d'un montant de 4 millions qui a été financé par une augmentation des revenus provenant notamment de la part au bénéfice de la BCF et de subventions additionnelles de la Confédération –, il ne sera pas toujours aussi facile de trouver des sources de revenus supplémentaires.

Une remarque complémentaire pour préciser que les domaines de la santé et des affaires sociales ainsi que du pouvoir judiciaire sont toujours aussi demandeurs avec 12,5 millions sur le total. La réponse est connue; on ne peut rien y changer. Ces dépenses découlent, pour la plupart, d'obligations légales.

Le groupe démocrate-chrétien propose donc, sans enthousiasme, de voter ce décret.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion ist einstimmig für Eintreten auf das vorliegende Dekret und unterstützt die Nachtragskredite zum Voranschlag für das Jahr 2006. Ich habe trotzdem einige Bemerkungen.

Erstens: Mit grosser Freude hab ich seit sieben Jahren das erste Mal festgestellt, dass keine Kompensation über das Budget der Aus- und Weiterbildung von Lehrpersonen der obligatorischen Schulzeit gemacht wurde, was sonst immer mit mehreren 100 000 Franken verbucht wurde.

Zweitens: Dass die Strafvollzugsmassnahmen im Departement der Sicherheit und Justiz sicher schwer budgetierbar sind, aber wir trotzdem intensiv nach Mitteln und Wegen suchen müssen, um diese Kosten nicht von Jahr zu Jahr weiter ansteigen und ins Unermessliche steigen zu lassen.

Als letzter Punkt: Der Nachtragskredit von 900 000 Franken für den Besuch von Deutschfreiburger Studentinnen und Studenten an der Pädagogischen Hochschule in Bern ist sehr hoch. Insgesamt besuchten 41 Studierende die PH in Bern. Für mich ist es unverständlich, dass wir in Freiburg an der Pädagogischen Hochschule den Numerus Clausus eingeführt haben und dies damit begründen, dass wir zuwenig Praktikumsplätze anbieten können. Hier besteht enormer Handlungsbedarf. Wir müssen unbedingt unsere Lehrerinnen und Lehrer motivieren, Praktikumsplätze anzubieten. Aber das heisst auch, dass wir etwas investieren müssen, wie zum Beispiel zeitliche Entlastung, damit diese aufwändige Betreuung nicht zur zusätzlichen Mehrbelastung führt und unsere Lehrerinnen

und Lehrer wieder bereit sind, Praktikantinnen und Praktikanten auszubilden. Der Staatsrat muss das Problem der fehlenden Praktikumsplätze rasch angehen und nach guten Lösungen suchen, um solche Nachtragskredite in Zukunft zu verhindern.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Les crédits supplémentaires font désormais partie du scénario annuel propre à la gestion des finances de l'Etat dans le cadre de la mise en application de son budget qui est généralement maîtrisé. Si certains secteurs sont connus pour d'inévitables rallonges liées à un état de fait, il y a lieu de maintenir une rigueur budgétaire garante d'une prise de responsabilité en adéquation avec un choix des priorités. Je souscris ici à l'idée que ces crédits doivent tous répondre à des besoins urgents et non à l'application d'investissements pour lesquels une recherche de rationalisation des moyens aurait été écartée eu égard à la bonne situation financière de notre canton. Rappelons ici que si le bouclage des comptes 2005 rayonne de santé, il le doit à trois opérations spécifiques que sont l'encaissement du produit de la vente de l'or de la BNS (757 millions), le changement de méthode de comptabilisation des impôts (120 millions) et enfin la comptabilisation d'amortissements extraordinaires pour 61 millions. Suite à ces remarques, l'Alliance centre gauche acceptera ces crédits.

Le Rapporteur. Il a été indiqué tout à l'heure que la rigueur budgétaire doit être maintenue. Je crois que cette rigueur est avérée eu égard notamment au pourcentage moyen des crédits complémentaires 2006 comparativement à la moyenne de ces dernières années. Ensuite de cela, M^{me} la Députée Ursula Krattinger a indiqué la nécessité d'éviter d'avoir des contributions trop importantes à verser à l'extérieur du canton pour des filières de formation qui ne sont pas disponibles ici. Je crois que, à plusieurs reprises, le Conseil d'Etat a eu l'occasion de prouver devant la Commission des finances et de gestion qu'un calcul était fait systématiquement avant de savoir si telle ou telle filière devait être mise en activité ou non ou s'il fallait plutôt rechercher des collaborations intercantionales. J'ai le sentiment que, sous cet angle-là, une pesée des intérêts est faite à chaque fois. Enfin, en ce qui concerne les montants importants – les crédits complémentaires provoqués par le pouvoir judiciaire –, je rappelle ici le principe de la séparation des pouvoirs qui fait que toutes les personnes présentes dans cette salle ont probablement eu des difficultés à avoir une influence sur cet état de fait.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants. J'ai juste une ou deux réactions par rapport à ce qui a été dit.

Tout d'abord la problématique de la HEP. Comme cela a été relevé, le numerus clausus est introduit notamment à cause des places de stage. A ma connaissance, il y a aussi une réflexion pour ce qui concerne le nombre de postes disponibles, donc il y a une certaine adéquation qu'on essaie de faire. Mais quelles que soient les mesures que l'on prend, par exemple pour augmenter le nombre de stages, il ne faut quand même pas oublier qu'il y a la liberté laissée à chacun: vous ne pouvez

pas interdire à un jeune d'aller étudier par exemple à Berne. Je me suis renseigné: il semblerait que la plupart des étudiants qui sont à Berne ne s'étaient même pas annoncés pour l'examen à la HEP fribourgeoise, donc n'ont pas souffert du numerus clausus. Ils ne se sont peut-être pas inscrits à cause du numerus clausus, ça c'est bien possible. Mais, même si on doublait le nombre de places de stage, si on doublait le nombre d'étudiants accueillis, cela n'empêcherait encore pas des jeunes d'aller à Lausanne ou à Berne. Mais je pars de l'idée que la Directrice de l'instruction publique est plus à même que moi de débattre de cette problématique. Je vous propose de reprendre le sujet en particulier lorsque vous débattrez des comptes rendus pour l'exercice 2006.

Pour ce qui concerne l'intervention du député Chassot, je ne veux pas laisser passer sans autre l'idée que ces crédits supplémentaires sont dus à du laxisme. Expliquez-moi quel laxisme on a lorsque vous budgétisez un coût du mazout à 50 francs les 100 litres et que le prix du mazout passe à 80 francs. Expliquez-moi ce qu'on fait lorsqu'il y a davantage d'indemnités AVS à payer. Ce n'est pas du tout du laxisme. D'ailleurs, pour tous ceux qui gèrent un budget dans le privé, j'aimerais qu'ils puissent m'affirmer la main sur le cœur qu'ils respectent aussi bien le budget qu'ils ont en main qu'il est respecté ici. Concrètement, ce que vous voyez, cela veut dire quoi? Cela veut dire qu'il n'y a que 29 positions sur l'ensemble des positions de dépenses qui sont en dessus du budget. Comme on l'a dit, c'est 0,73% en chiffres absolus où il faut faire des changements sans changer le résultat final. Qu'on se comprenne bien, ce n'est pas un résultat aggravé de 0,73%. Il y a chaque fois des compensations. Je vous demande qui, dans le privé, est en mesure d'obtenir ce résultat. Je suis convaincu qu'il n'y en a pas beaucoup. Cela étant, je vous propose, comme la Commission, comme le rapporteur, d'approuver le décret tel que proposé.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Berset (PS/SC), Binz (UDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgknecht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Collaud (PDC/BR), Colomb (PDC/BR), Corninbeuf (PS/BR), Copping (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Roche (ACG/LA), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel (PDC/SE), Fasel-Roggo (ACG/SE), Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Fürst (PS/LA), Ganiotz (PS/

FV), Gavillet (PS/GL), Gendre (PS/SC), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Marbach (PS/SE), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Mutter (ACG/FV), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller A. (UDC/SE), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Rapporteur (), Remy (PS/GR), Rey (ACG/FV), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Romanens J. (PDC/GR), Schoenenweid (PDC/FV), Schuwey J. (PDC/GR), Schuwey R. (UDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Stempfel-H (PDC/LA), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zürcher (UDC/LA), Zurkinden (ACG/FV). Total: 90.

Projet de décret N° 289 relatif au crédit d'engagement prévu par la loi sur la promotion économique pour la période 2007–2011¹

Rapporteur: **Pascal Kuenlin** (PLR/FDP, SC)

Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). A l'instar de la période 2002–2006 et selon les dispositions légales en vigueur, le Grand Conseil peut fixer pour une période maximale de 5 ans le crédit d'engagement pour la promotion économique pour la prochaine législature. C'est la proposition qui vous est faite aujourd'hui par ce projet de décret. Le Conseil d'Etat souhaite reconduire le montant de la législature précédente, soit 12 millions, pour continuer l'excellent travail effectué par la promotion économique fribourgeoise. A l'heure de remettre des moyens à disposition de cette promotion, il convient de relever les succès et l'esprit d'initiative de cette entité qui, tout en étant restée en dehors des grandes organisations parallèles tel que le DEWS, a su tirer habilement son épingle du jeu sur ce marché très disputé de l'acquisition d'implantations d'entreprises. Ces bons résultats ont notamment été obtenus en se rapprochant étroitement de la promotion économique genevoise pour profiter de son renom sur la scène internationale. Il faut relever ici que, si par le passé, nous avons dû subir certaines désillusions – je pense notamment à l'échec traumatisant d'Amgen –, il ne faut pas mettre en cause la volonté de ce Grand Conseil de doter notre promotion économique des moyens indispensables à son action. Au contraire, la CFG demande au Conseil d'Etat de réfléchir aux moyens de prévenir la situation de crise que nous avons connue avec ce projet d'implantation en procédant notamment à l'acquisition et à la mise en zone de surfaces de terrains nécessaires à l'accueil des entreprises intéressées. Le Conseil d'Etat trouvera probablement toujours auprès du Grand Conseil et de la Commission des finances et de gestion un accueil favorable aux demandes de crédits correspondantes. C'est avec ces considérations

que la Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Le Commissaire. J'ai le plaisir particulier de vous présenter un projet de décret qui est crucial pour la poursuite de notre politique de promotion économique, promotion économique qui a fait ses preuves ces dernières années. Un projet de décret qui est dès lors indispensable pour le bon positionnement de notre canton dans un monde soumis à une compétition de plus en plus forte. La loi sur la promotion économique, M. le Rapporteur l'a dit, oblige le Conseil d'Etat à faire arrêter, par voie de décret pour chaque période de 5 ans, le total des contributions financières destinées aux entreprises. Le présent décret concerne les années 2007 à 2011. J'aimerais vite faire trois remarques sur trois points très importants.

Premièrement, en termes de promotion économique, Fribourg est incontestablement le canton le plus dynamique de la Suisse romande. C'est une citation du fameux article de Bilan du début février 2007, qui informe sur les résultats du dernier recensement des entreprises. Nous avons pu constater avec beaucoup de satisfaction, je dois le dire aussi avec beaucoup de fierté, que notre canton est le champion romand de l'emploi. Mais une analyse approfondie nous montre, entre autres, que la hausse de l'emploi est plus importante dans les entreprises privées que dans le secteur public. Nous pouvons également prendre acte du fait que la création de places de travail dans le secteur secondaire est la plus forte de tous les cantons de la Romandie. Ce sont dans les secteurs comme par exemple la construction et le commerce de détail que nous avons la croissance la plus grande. Cette croissance est poussée en raison notamment du boum démographique que connaît le canton avec la population la plus jeune de la Suisse (la moyenne d'âge est de 38 ans seulement). Mais face à ces particularités structurelles, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Bien au contraire, il est indispensable de poursuivre notre politique de concentration sur la création de places de travail à haute valeur ajoutée. C'est seulement avec une telle stratégie que nous arriverons à bien positionner notre canton et à enfin augmenter le revenu moyen par habitant.

J'aimerais souligner un deuxième point. M. le Rapporteur l'a déjà dit, la promotion économique fribourgeoise est très efficace. La promotion fribourgeoise est une entité administrative extrêmement dynamique. D'autres cantons nous envient. Je vous donne une petite comparaison entre le canton de Fribourg et de Neuchâtel, qui peut, un peu, illustrer cette constatation. Par exemple, comme aide financière en faveur des entreprises (ce qu'on discute maintenant), le canton de Fribourg a dépensé en 2005 un quart du canton de Neuchâtel, c'est-à-dire 1,6 million contre 6,3 millions. Les résultats n'étaient pas moindres dans le contexte de la création d'entreprises, d'implantations d'entreprises et de création de places de travail. Un deuxième chiffre: le canton de Fribourg a dépensé 2,7 millions pour le fonctionnement du service, tout compris, et le canton de Neuchâtel a dû investir seulement comme contribution de base annuelle pour participer au DEWS, 2 millions de francs. En résumé, la promotion écono-

¹ Message pp. 126 à 132.

mique du canton de Fribourg est bien évidemment plus productive que les autres cantons.

Une troisième remarque: 12 millions pour 5 ans, est-ce que c'est un montant exagéré ou insuffisant? Bien que le crédit d'engagement n'ait pas été utilisé en totalité dans la période précédente, le Conseil d'Etat vous propose quand même 12 millions de francs. Des montants de 2 à 3 millions de francs par année seront nécessaires pour concrétiser notre politique de promotion économique de manière adéquate. Afin de disposer d'une certaine réserve dans le cas où des efforts financiers importants seraient nécessaires pour gagner l'implantation de nouvelles entreprises présentant des projets à haute valeur ajoutée, il est absolument indispensable d'octroyer un nouveau crédit d'engagement de 12 millions de francs. D'ailleurs, pour ce qui concerne la concurrence forte, il vous suffit de lire «La Liberté» d'aujourd'hui pour voir comment les Canadiens agissent pour attirer des PME suisses au Canada. Vous verrez alors combien le canton de Fribourg doit être vigilant.

Ich möchte zum Abschluss, meine sehr verehrten Damen und Herren, die Darlegungen auf Deutsch ganz kurz zusammenfassen.

Der Staatsrat unterbreitet Ihnen den Entwurf eines Dekrets für einen Verpflichtungskredit von 12 Mio. Franken. Dieser Kredit dient dazu, in den nächsten fünf Jahren die Ansiedlung neuer Unternehmen und die Erweiterung bestehender Unternehmen – konkret: die Schaffung von hochwertigen Arbeitsplätzen – gezielt zu unterstützen.

Der Kanton Freiburg wird zwar im Bereich der Schaffung von Arbeitsplätzen als der dynamischste Westschweizer Kanton gerühmt. Wir dürfen uns aber nicht auf den Lorbeeren ausruhen. Es gilt, unsere bewährte Politik der Schaffung von hochwertigen Arbeitsplätzen auch in Zukunft fortzusetzen. Die 12 Mio. Franken des Verpflichtungskredites sind sehr wichtig. Im Namen des Staatsrates lege ich Ihnen daher ans Herz, es der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission gleich zu tun und diesen Kredit mit überwältigendem Mehr gutzuheissen.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien soutient la demande faite par le Conseil d'Etat d'un crédit d'engagement de 12 millions de francs en faveur de la promotion économique pour la nouvelle législature. En effet, la qualité, le dynamisme et l'efficacité de notre promotion économique parlent clairement en faveur de ce crédit d'engagement. Notre canton a su très bien manœuvrer dans la compétition entre les promotions économiques, en partenariat avec la promotion du canton de Genève. Notre promotion économique a également montré qu'elle savait user du crédit d'engagement avec mesure et efficacité. Au-delà de la concurrence intercantonale, notre canton doit aussi être présent à l'échelon international dans un contexte, vous le savez, de mondialisation et de concurrence accrues. Nous entendons bien entendu lui donner les moyens pour relever ce défi. Je terminerai en vous annonçant que, pour renforcer encore cette promotion économique et lui permettre de précisément relever tous ses défis, je déposerai avec un collègue député une motion demandant au Conseil d'Etat une politique

foncière plus active en faveur de l'implantation d'entreprises. Il s'agit notamment de mettre à disposition des entreprises des zones de 70 000 à 100 000 mètres carrés environ, ce qui n'est plus possible aujourd'hui. Une telle demande va dans le sens aussi du partenariat avec la promotion économique genevoise.

Corminbeuf Dominique (PS/SP, BR). Le projet de décret N° 289 concerne l'outil indispensable à la promotion économique pour l'aide et l'implantation d'entreprises dans notre canton. Si l'embellie économique que nous connaissons aujourd'hui réjouit la population et surtout les caisses publiques, certainement que les divers crédits octroyés pour les diverses causes prévues par la loi y sont en partie pour quelque chose.

Le groupe socialiste a également constaté avec satisfaction que le crédit cadre augmenté à l'époque à 12 millions par la majorité de droite du Parlement n'a pas été nécessaire et qu'au final les 9 millions prévus et demandés par le Conseil d'Etat auraient été largement suffisants. Pourtant, nous constatons que la mise en réseau de tous les outils et de tous les acteurs capables de dynamiser, de développer et de soutenir l'économie dans notre région n'est pas encore activée. Nous avons sur le territoire cantonal une Faculté des sciences, une HES, une Ecole d'ingénieurs et un réseau de formation d'apprenants d'une très haute qualité, qui ne demandent pas mieux que de participer à l'essor économique de notre canton. Chaque année, des centaines de citoyennes et citoyens fribourgeois doivent quitter notre région afin de trouver un emploi à leur niveau. Il est clair que les séjours ailleurs en Suisse ou à l'étranger sont impératifs pour perfectionner son savoir. Combien souhaiteraient revenir au pays mais ne peuvent pas par manque de places de travail correspondant à leur niveau? Les diverses zones industrielles dispersées au travers du canton font partie intégrante de ce réseau. C'est une tâche de l'Etat maintenant de recenser toutes ces zones et, en collaboration avec les communes, de les mettre en valeur avec efficacité.

La promotion économique doit s'atteler à l'avenir au développement durable. On ne doit plus faire n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment. On se doit de faire une réflexion globale, d'ensemble, sur le développement économique et surtout sur ce que l'on souhaite avoir comme environnement pour les générations futures. Les industries liées par leur production et leur recherche du développement durable sont celles qui ont le plus de potentiel d'accroissement. C'est un secteur en pleine expansion, qui utilise du personnel de haute qualité pour ses recherches et du personnel qualifié pour sa production. De plus, son secteur économique fait que les valeurs environnementales et sociétales sont mises au premier plan de leur action. Ceci doit être la priorité d'un Etat qui veut le bien-être de ses concitoyens. A l'exemple de M. Pierre Triponez, conseiller national radical bernois, nous devons aussi nous préoccuper des liens entre le développement économique et la famille. Par exemple, pensons à toutes ces familles monoparentales qui se trouvent tous les jours face au même problème: «Mais à qui pourrais-je demander de garder mon enfant demain?». Ceci fait aussi partie du développement durable. Il est clair que ce n'est pas l'embellie budgétaire due en grande partie

à un effet conjoncturel qui doit nous guider. Les mises en place de structures coûteuses doivent aussi être assumées en période de crise. Mais une réflexion globale faite par toutes les parties prenantes aboutissant à des réalisations concrètes serait l'attestation d'un monde politique arrivé à maturité faisant preuve d'intelligence dans une perspective d'une société soucieuse de son bien-être. C'est dans cet esprit que le groupe socialiste votera ce décret et vous invite à en faire de même.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). A l'unanimité de ses membres, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient ce décret d'engagement relatif à l'enveloppe financière nécessaire pour la promotion économique pour la période 2007–2011, soit un montant de 12 millions. Si le canton doit souvent réfléchir pour savoir comment il peut et comment il doit investir ses deniers publics, la question ne se pose même pas pour ce décret. La promotion économique cantonale fait un travail, cela a déjà été dit, remarquable avec des moyens limités et des résultats très probants. La promotion économique a un rôle primordial pour le développement de ce canton, non seulement dans les environs de la capitale, mais aussi dans les régions périphériques du canton. La promotion économique a fait un choix stratégique important. Le canton est coïncé entre la capitale fédérale, Berne, et les douces rives du Léman. La promotion économique a su choisir son interlocuteur, le canton de Genève. On voit déjà que ce choix stratégique est prometteur et les complémentarités sont de mise dans ce dossier.

Donc, c'est avec une très grande unanimité que les membres du groupe de l'Union démocratique du centre soutiennent ce décret.

Gobet Nadine (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le projet de décret qui nous a été soumis. Nous sommes convaincus qu'il est absolument indispensable que notre canton puisse continuer de bénéficier de moyens nécessaires pour soutenir les entreprises nouvelles et existantes et pour faire face à la concurrence au niveau intercantonal et national. Ce crédit cadre est applicable en fonction de la loi sur la promotion économique et son règlement d'exécution. Il couvre des besoins clairement définis et le cercle des bénéficiaires est limité. Par contre, par d'autres moyens, nous devons certainement tendre à favoriser le développement économique, y compris les infrastructures nécessaires. Le groupe libéral-radical propose de reconduire le crédit 12 millions pour la période 2007–2011.

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). Les 12 millions de crédit demandés par la promotion économique ne font l'objet d'aucune remarque spécifique de la part de l'Alliance centre gauche.

Les buts de la politique économique fribourgeoise sont louables, mais il ne faudrait pas qu'ils se caractérisent par une absence d'idées audacieuses si l'on constate que seul un montant de 8,14 millions a été utilisé de 2002 à 2006. Ne perdons pas de vue que, selon les informations données par le commissaire du Gouvernement lui-même, un montant de 70 millions serait

à disposition des cantons pour autant que des projets novateurs retiennent l'attention de la Berne fédérale. Voilà, brièvement, nos remarques exposées.

L'Alliance centre gauche acceptera volontiers ces crédits.

Le Rapporteur. L'entrée en matière sur ce projet de décret n'est pas combattue. Je me bornerai simplement à faire une seule remarque par rapport à l'intervention de M. le Député Corminbœuf qui avait plus trait à une déclaration de politique générale qu'à l'examen du décret en particulier. Je dirais que le Conseil d'Etat et certaines communes de ce canton, il n'y a pas si longtemps – je l'ai évoqué dans mon commentaire d'entrée en matière – ont voulu justement favoriser les conditions ou l'implantation d'une grande entreprise qui faisait du développement durable une de ses qualités, qui faisait du type de son industrie une industrie propre et écologique, qui aurait créé des centaines d'emplois que les Fribourgeois sont obligés d'aller chercher ailleurs. Vous avez tous compris, c'était le cas d'Amgen. Malheureusement, d'autres personnes ont jugé que cette entreprise n'était pas désirable ici. Donc, il faut se rendre compte que des choses se font effectivement dans ce sens-là mais que, malgré tout et malheureusement parfois, on doit lutter contre des forces que l'on ne pensait pas trouver sur notre chemin.

Le Commissaire. J'aimerais tout d'abord remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur soutien à ce projet de décret.

Je me permets de faire quatre petites remarques concernant des propos formulés par les députés.

Tout d'abord, le canton de Fribourg doit pouvoir bien se positionner. Cela a été souligné à plusieurs reprises et pour faire cela il faut pouvoir développer une vision claire et des stratégies claires. Une de ces stratégies, et c'est le premier point que j'aimerais relever, c'est la politique foncière active. M. Siggen a dit qu'il voulait déposer une motion. Je trouve là que vous enfoncez des portes ouvertes chez le Gouvernement parce qu'il y a vraiment un manque de terrains actuellement. Par exemple, le canton de Vaud a investi, il y a une dizaine d'années, plus de 100 millions de francs pour l'achat de terrains et la construction de bâtiments mis ensuite à disposition d'entreprises intéressées par une implantation ou un agrandissement. Dans ce sens-là, on devrait en effet pouvoir faire quelque chose. Mais ce n'est pas seulement l'Etat qui doit être l'acteur, mais également les communes qui doivent prendre le relais dans ce contexte-là.

Une deuxième remarque, M. Corminbœuf l'a soulignée de manière expresse: il s'agit de la question de la croissance en termes de développement durable. En fait, dans le canton de Fribourg, cette approche est tout à fait acceptée. Je vous rappelle que la promotion économique, la Direction de l'économie et l'économie en général ont créé le slogan «high tech in the green» qui tend à bien positionner le canton et préserver ses atouts, comme par exemple le beau paysage.

Je fais une troisième remarque concernant la question du partenariat avec Genève. Je trouve que c'est un partenariat stratégique absolument intéressant et extrê-

mement important pour le canton de Fribourg, parce que les deux cantons peuvent vraiment développer des complémentarités et réaliser une promotion économique très intéressante avec peu de moyens, si on compare avec le DEWS, ce qui a été relevé à plusieurs reprises.

Enfin le quatrième et dernier point concerne la nouvelle politique régionale. C'est un dossier crucial. Le canton doit pouvoir ficeler un paquet qui doit être fait encore cette année en collaboration avec les régions. Le Conseil d'Etat vous soumettra prochainement la proposition d'une révision de la loi sur la promotion économique et un plan pluriannuel pour pouvoir cadrer les projets qu'on doit développer pour recevoir de l'argent de la Confédération et dynamiser notre canton ainsi que l'économie du canton et des régions. J'aimerais terminer avec cela et, encore une fois, vous inviter à soutenir ce projet de décret.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1 À 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Deuxième lecture

ART. 1 À 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Binz (UDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgnicht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Collaud (PDC/BR), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Cötting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel (PDC/SE), Fasel-Roggo (ACG/SE), Frossard (UDC/GR), Fürst (PS/LA), Ganiot (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johnner-Etter (UDC/LA), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Mauron (PS/GR), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Mutter (ACG/FV), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller A. (UDC/SE), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Rapporteur (), Remy (PS/GR), Rey (ACG/FV), Ridoré (PS/SC), Romanens J. (PDC/GR), Schnyder (PS/SC), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey J. (PDC/GR), Schuwey R. (UDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalmann-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Vonlanthen (PLR/SE), Wae-

ber E. (PDC/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zadory (UDC/BR), Zürcher (UDC/LA), Zurkinden (ACG/FV). Total: 91.

Postulat N° 308.06 Denis Boivin/ Jean-François Steiert (voitures de service à disposition du public dans l'intérêt de l'Etat, de l'environnement et des usagers)¹

Prise en considération

Steiert Jean-François (PS/SP, FV). Au nom des deux postulants, j'aimerais remercier le Conseil d'Etat pour sa disposition à entrer en matière et à proposer la transmission de notre intervention.

A l'heure où tout le monde, tous les partis politiques aussi, parlent de protection de l'environnement – en tout cas pendant l'année en cours – le postulat demande au Conseil d'Etat des mesures peu idéologiques, peu générales, mais extrêmement concrètes qui, dans un domaine très particulier, permettent des améliorations avec des effets immédiats sur l'environnement.

Le covoiturage, qui est pratiqué par des sociétés telles que Mobility en Suisse – il y a d'autres sociétés dans d'autres pays européens – a toute une série d'avantages. Il permet de réduire le nombre de mouvements automobiles, notamment dans les villes et les agglomérations, et les nuisances qui en découlent avec un effet qui est accentué dans la mesure où des entreprises – comme par exemple Mobility – ayant des flottes très importantes, ont la possibilité de faire des choix de véhicules particulièrement peu gourmands en carburant, notamment avec des moteurs hybrides. Il en a résulté pour l'année 2004, sur l'ensemble de la Suisse et la flotte de Mobility, une réduction de 1000 tonnes de CO₂. Cela n'est pas beaucoup face à l'ensemble de la consommation en Suisse mais c'est à force de petites choses que l'on fait une politique de l'environnement efficace. D'autre part, avec une flotte de plus de 2000 véhicules et quelque 70 000 usagers, cette société offre, tant aux entreprises privées qu'aux collectivités publiques, des véhicules de service à des conditions extrêmement avantageuses qui sont en outre à disposition des usagers, des citoyennes et des citoyens en dehors des heures de bureau. En ville, là où cela se fait, c'est relativement agréable. L'Etat ou l'entreprise disposent des véhicules pendant les heures de bureau, les citoyens du quartier qui en sont usagers peuvent s'en servir les week-ends, soirs ou matins, tôt. Pour prendre quelques exemples: la collectivité publique ne paie que les kilomètres effectués et elle économise ainsi des frais d'entretien, de déplacements individuels et de stationnement; le Département des infrastructures du canton de Vaud a pu réduire d'environ 100 000 francs par année ses frais dans ce domaine en contractant avec l'entreprise Mobility. Toute une série d'entreprises en Suisse ont fait ce chemin aussi: les EPFL, l'Etat de Vaud, les cantons de Zurich, d'Argovie, de

¹ Déposé et développé le 15 février 2006, BGC p. 316; réponse du Conseil d'Etat le 31 octobre 2006, BGC p. 2663.

Bâle-Ville, de Lucerne, d'Uri, la ville de Genève et, parmi les entreprises privées les plus connues, IBM, la Migros, les CFF, UBS ou Unaxis. On voit qu'on n'est ni dans un projet de gauche, ni dans un projet de droite, mais simplement dans un projet petit mais efficace pour les deniers publiques et pour la nature.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur cet objet. Ich möchte dem Staatsrat ganz herzlich danken für seine zwar nicht explizit formulierte, aber implizit klare Bereitschaft, systematisch zu prüfen, ob berufliche Verkehrsbewegungen der Mitarbeiter der kantonalen Verwaltung nicht sinnvollerweise mittels Fahrzeugen von Autoteilgenossenschaften ausgeführt werden können.

Es ist gut für die Umwelt, weil weniger gefahren wird und weil mit Fahrzeugen gefahren wird, die weniger Treibstoff konsumieren. Es ist gut für den Kanton, wenn man Kosten sparen kann, und es ist gut für die Städte, weil weniger Fahrzeuge auf den Parkplätzen und auf den Strassen unterwegs sind, damit haben auch alle anderen Nutzer der Strassen etwas Positives davon. Nicht zuletzt, es ist ein schönes, bescheidenes Beispiel, wie man High-Tech und grüne Ideen im Sinne einer nachhaltigen Entwicklung im Alltag umsetzen kann.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Die CVP hat mit Interesse vom Postulat von François Steiert und ehemals Denis Boivin Kenntnis genommen und denkt, dass dies eine gute Sache ist. Nicht nur, weil momentan der Automobilsalon in Genf stattfindet, sondern weil es sicher ein sehr aktuelles Thema ist. In den letzten Tagen haben wir ja alle Tage auch von Bundesbern Diskussionen über CO₂ oder erneuerbare Energien und so weiter gehört, und ich denke, dass dieses Postulat einen Schritt in die richtige Richtung darstellt. Es besteht die Aussicht, weniger Energie zu verbrauchen mit dem positiven Nebeneffekt, dass wir gleichzeitig sicher auch noch finanzielle Vorteile haben sollte.

Die CVP hat einstimmig diesem Postulat zugestimmt und ich bitte Sie, dasselbe zu tun.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Die Freisinnige Fraktion hat das Postulat mit grossem Interesse studiert und diskutiert. Ich schliesse mich meinem Vorredner an. Die Fraktion der Freisinnigen ist der Meinung, dass es ein sehr guter Ansatz ist, der es verdient, vertieft geprüft zu werden. Die Freisinnige Fraktion wird dem Postulat einstimmig zustimmen.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Die SVP-Fraktion unterstützt das Postulat unserer Kollegen Boivin und Steiert mehrheitlich. Während in der Privatwirtschaft viele KMUs auf der Aufgabenseite einsparen müssen, scheint es uns nicht mehr als normal, wenn der Staat dies auch tun muss.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Das Links-Mitte-Bündnis unterstützt selbstverständlich alle intelligenten Mobilitätslösungen, also auch dieses Postulat. Carsharing ist in der Privatwirtschaft längst eine erprobte Lösung. Wir finden, es sei auch beim Staat

notwendig, die notwendigen Fahrten in möglichst ökologischer und ökonomischer Weise zu erledigen. Mit den derart eingesparten Mitteln kann der Staat dann immer noch einige Generalabonnemente und einige Dienstvelos kaufen.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Que puis-je dire d'autre que merci et que vous enfoncez des portes ouvertes!

Je vais être très bref. Cette demande va dans le sens des décisions du plan cantonal des transports, adoptées par le Conseil d'Etat le 28 mars 2006. Le plan cantonal des transports doit faire l'objet d'un programme de réalisation qui indiquera les travaux à envisager, les délais de réalisation et les modalités de financement à prévoir. L'examen requis par les députés Boivin et Steiert sera compris dans le programme de réalisation.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de prendre en considération ce postulat.

Ganz kurz auf Deutsch: Im Rahmen des Umsetzungsprogramms zum Kantonalen Verkehrsplan werden diese Massnahmen geprüft werden. Das Amt für Verkehr und Energie hat in Antizipation Ihres positiven Entscheids bereits erste Überlegungen für eine Umsetzung des Postulats erarbeitet. Die entsprechende Studie wird daher morgen in Auftrag gegeben werden können. In diesem Sinne empfiehlt Ihnen der Staatsrat, das Postulat erheblich zu erklären.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 86 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Andrey (PDC/GR), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Berset (PS/SC), Binz (UDC/SE), Boshung B. (PDC/SE), Boshung M. (PDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Bulliard (PDC/SE), Bussard (PDC/GR), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Cotting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel (PDC/SE), Fasel-Roggo (ACG/SE), Fürst (PS/LA), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Kuenlin (PLR/SC), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Marbach (PS/SE), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Mutter (ACG/FV), Page (UDC/GL), Peiry S. (UDC/FV), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Remy (PS/GR), Rey (ACG/FV), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Schnyder (PS/SC), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet G. (UDC/SC), Schuway J. (PDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Studer A. (ACG/SE), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Weber-G M. (ACG/SE), Zadori (UDC/BR), Zürcher (UDC/LA), Zurkinden (ACG/FV).
Total: 86.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

**Postulat N° 312.06 Christine Bulliard/
Jacques Bourgeois**
(conséquences et mesures face à l'évolution démographique)¹

Prise en considération

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). Jacques Bourgeois et moi-même avons demandé dans notre postulat d'étudier les conséquences et mesures face à l'évolution démographique de notre canton. Prévues pour les quarante prochaines années, celles-ci présentent un défi majeur pour notre canton. Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse positive.

Notre canton, très bien situé géographiquement, connaît et va connaître encore une importante évolution démographique due à des migrations intercantionales. Selon l'Office fédéral de la statistique, l'évolution de l'effectif de la population résidente permanente de notre canton devrait croître de 22% d'ici 2040, alors que la moyenne suisse devrait se situer autour des 2%. Cette évolution ne sera pas sans incidences sur les finances de notre canton avec, d'un côté, de nouvelles recettes fiscales et, de l'autre, des infrastructures à mettre en place comme l'utilisation optimale de nos zones à bâtir, le dimensionnement à souhait de nos infrastructures scolaires, sociales et culturelles ainsi qu'une formation, une recherche et une promotion économique assurant le plein emploi, notamment de nos jeunes. Il vaut mieux prévenir que guérir.

In diesem Sinne schlägt der Staatsrat vor, unser Postulat erheblich zu erklären und einen Bericht auszuarbeiten. Ich bitte Sie, diesem Postulat zuzustimmen.

Bourgeois Jacques (PLR/FDP, SC). En complément aux propos de ma collègue Christine Bulliard et par rapport aux arguments évoqués figurant au sein de notre postulat, je dirais encore ceci: comme relevé tout à l'heure par notre président dans son allocution d'entrée, il a été mentionné que nous aurons une population qui va vers une croissance d'environ 60 000 habitants par rapport à 2001, c'est à dire à l'horizon 2040. Cette évolution démographique sera due pour près de la moitié au solde naturel et pour $\frac{2}{5}$ au solde migratoire intercantonal. Avec près de 24%, le canton possèdera la part la plus importante de personnes de moins de 20 ans. Forts de ces constats, il est important que nous nous fassions d'ores et déjà des réflexions et prenions des mesures afin de faire face à cette future évolution. Veillons par conséquent à mettre en place les meilleures conditions cadres assurant dans notre canton le plein emploi et un cadre de vie harmonieux. Soyons ainsi proactifs et non réactifs et pour ces considérations, je vous invite également, au nom du groupe du parti libéral-radical, à soutenir notre postulat.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). La Suisse n'existe plus, das könnte schon bald die Schlagzeile sein, wenn in der Schweiz die Fertilitätsquote, das heisst die Anzahl Kinder pro Frau, weiterhin so tief bleibt wie heute. Sie betrug gemäss Angaben des Bundesamtes für Stati-

stik im Jahr 2005 1,42 Kinder pro Frau. Um die Bevölkerung auf dem gleichen Stand zu halten, wären 2,1 Kinder pro Frau nötig. Dass die Schweizer Bevölkerung im Jahr 2005 trotzdem um 0,6% gestiegen ist, ist hauptsächlich auf einen Zuwanderungsüberschuss zurückzuführen, was sicher zu begrüßen ist.

Aber die Gesellschaft überaltert mit den bekannten Auswirkungen zum Beispiel auf die Altersvorsorge, die soziale Sicherheit oder die Gesundheitspolitik.

Freuen wir uns also, dass der Kanton Freiburg diesem Trend scheinbar entgegenläuft! Nach dem Szenario «Trend» einer Studie des Bundesamtes für Statistik würde die ständige Wohnbevölkerung im Kanton Freiburg bis ins Jahr 2040 um 22% zunehmen. Dafür verantwortlich ist, wie das bereits Herr Bourgeois erwähnt hat, zur Hälfte ein Geburtenüberschuss, zu zwei Fünfteln ein positiver interkantonaler Wanderungssaldo. Der Kanton Freiburg, welcher heute schon zu den Kantonen mit dem tiefsten Durchschnittsalter zählt, hätte im Jahr 2040 prozentual am meisten Kinder und Jugendliche unter 20 Jahre, nämlich 24%. Eine erfreuliche Prognose, sind doch Kinder und Jugendliche die Zukunft einer Gesellschaft.

Wir müssen jedoch gesamtschweizerisch denken. Die Lösung unserer demographischen Probleme kann nicht sein, dass sich die Kantone gegenseitig die jungen Leute abjagen, wie dies unsäglicherweise mit den guten Steuerzahlern gemacht wird. Dann fehlen sie nämlich anderswo. Die wirkliche Lösung ist die Erhöhung der Geburtenrate. Dies wiederum geht nur über eine echte und umfassende Familienpolitik, welche die Vereinbarkeit von Familie und Erwerbsarbeit für Frauen und Männer ermöglicht, also bessere Rahmenbedingungen schafft wie mehr Krippenplätze, mehr Teilzeitstellen oder einen grosszügigen Mutterschafts- und Vaterschaftsurlaub, um nur einige zu nennen.

Der Kanton Freiburg macht offensichtlich schon Einiges richtig. Ein Bericht zum vorliegenden Postulat könnte dies aufzeigen oder Massnahmen vorschlagen, wie die prognostizierte Entwicklung effektiv erreicht werden kann. Natürlich stellt ein Wachstum von 22% bis ins Jahr 2040 den Kanton auch vor grosse Herausforderungen, die frühzeitig erkannt und angepackt werden müssen. Da teilt die SP-Fraktion die Einschätzung von Frau Bulliard und Herr Bourgeois und wird das Postulat einstimmig unterstützen.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). In Europa werden wir uns in den kommenden Jahren mit der Herausforderung einer abnehmenden Wohnbevölkerung zu beschäftigen haben. Nicht so in unserem Kanton, jedenfalls gemäss Szenario «Trend» des Bundes. Unsere Wohnbevölkerung wird bis ins Jahr 2040 um mehr als 20% zunehmen, sagt die Studie voraus. Das ist erfreulich und beinhaltet viele Chancen für uns. Dass auch die Folgen bedacht werden müssen, und eine Strategie zu ihrer nachhaltigen Bewältigung angebracht ist, kann die Fraktion Mitte-Links-Bündnis unterstützen. Besonders hervorheben möchten wir, dass auch die Frage der zunehmenden Alterung der Bevölkerung auch in unserem Kanton, wir haben es vorhin von Herrn Staatsrat Lässer gehört im Zusammenhang mit der Pensionskasse, und deren Auswirkungen studiert werden. In der im Postulat geforderten Studie

¹ Déposé et développé le 27 juin 2006, BGC p. 1543; réponse du Conseil d'Etat le 31 octobre 2006, BGC p. 2664.

soll unserer Meinung nach ein besonderer Akzent auch auf den Aspekt der Raumplanung gelegt werden. In diesem Sinne unterstützen wir das Postulat Bulliard und Bourgeois.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Eine grosse Mehrheit unserer Fraktion lehnt das Postulat Bulliard/Bourgeois ab. Wie der Staatsrat zusammenfasst, ist es offensichtlich zwecklos, die möglichen Folgen bei unsicheren Vorhersagen auf 30 Jahre vorherzusehen und Massnahmen dazu zu planen. Seien wir also konsequent und belasten die Verwaltung nicht mit dem Erstellen von Berichten, die letztendlich wenig oder nichts aussagen. Für die kurz- und mittelfristigen Planungen in den Gemeinden stehen genügend Datenerfassungen zur Verfügung. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Ackermann André (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du postulat de nos deux collègues et c'est à l'unanimité qu'il l'accepte et vous invite à faire de même. Permettez-moi encore quelques considérations personnelles. L'évolution démographique n'est pas un facteur exogène sur lequel nous n'avons pas d'emprise. Il est influencé par des paramètres tels que l'offre en places de travail, la disponibilité de zones à bâtir ou l'offre en places de formation pour n'en citer que quelques uns. Par là, je veux dire que le rapport du Conseil d'Etat ne devrait pas se borner à estimer les conséquences d'un accroissement démographique de 22% par exemple, mais bien plutôt à déterminer quel devrait être notre objectif en ce qui concerne justement cet accroissement démographique et déterminer aussi les moyens à mettre en place pour l'atteindre.

Denis de Rougemont a écrit dans les années 70 un ouvrage intitulé «L'avenir est notre affaire». Je vous en cite une phrase: «L'objet de la prospective c'est la recherche créatrice des moyens d'une politique, nullement la prévision donnée pour objectif d'un avenir qui serait déjà déterminé hors de nos prises et que nous n'aurions qu'à subir». Je demande donc au Conseil d'Etat, à titre personnel, d'appliquer cette devise et de ne pas croire que notre avenir est déjà déterminé et que nous n'avons qu'à le subir, mais bien que nous devons le bâtir.

Bourgeois Jacques (*PLR/FDP, SC*). Permettez une réaction par rapport à mon collègue Ueli Johner lorsqu'il dit que trente ans c'est trop long. Je dirais justement le contraire: trente ans c'est trop court par rapport à des planifications futures et je vous appelle ici à être proactifs et non réactifs parce que, si on doit mettre en place des infrastructures scolaires ou d'autres infrastructures, des plans d'aménagement, eh bien trente ans ne seront pas suffisamment longs pour mettre en place l'ensemble des structures. Donc veillons à prévenir au lieu de guérir comme cela a été cité tout à l'heure.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ce postulat demande la rédaction d'un rapport sur la croissance démographique du canton, ses diverses conséquences et les mesures à prendre pour

que cette croissance se fasse dans de bonnes conditions. En reprenant vraiment l'intervention de M. Ackermann et en répondant également au groupe de l'Union démocratique du centre, j'aimerais citer le fameux fondateur du Club de Rome Aurelio Peccei qui a dit: «L'avenir ne peut pas être prédit, mais l'avenir doit toujours être réinventé sans cesse». Je pense que, notamment dans le contexte du développement économique, du développement de la société, nous devons pouvoir développer une politique plus volontariste. Nous devons vraiment pouvoir agir et prévoir le futur développement et ne pas seulement subir le développement qui se fait automatiquement.

Les prévisions démographiques évoquées par les postulants proviennent du scénario tendance publié par l'OFS en 2002. Vous les avez repris dans vos interventions tout à l'heure. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat fait état de nouveaux scénarii cantonaux de l'OFS à paraître à la fin 2006. Or, l'OFS a reporté la publication de ces scénarii au 26 avril de cette année. Selon les versions provisoires de ces scénarii qui ont été soumis pour avis et validation aux services cantonaux de la statistique, l'évolution pour la même période et le même scénario tendance a été revu à la hausse pour le canton de Fribourg, de sorte que la croissance de la population entre 2001 et 2040 serait désormais évaluée à 32% au lieu des 22% de l'ancien scénario. En 2025, écoutez bien, en 2025 le canton de Fribourg comptera selon ce scénario déjà 300 000 personnes. Le canton de Fribourg est d'ailleurs le canton le plus jeune de toute la Suisse. La moyenne d'âge est de 38 ans et le plus réjouissant est que, écoutez bien, nous vieillissons jusqu'en 2050 seulement de 7 ans, parce que selon ces prévisions, la moyenne d'âge serait à 45 ans seulement. Je tenais quand même à vous donner cette excellente nouvelle dans ce contexte-là.

Il s'agit donc bien d'un des défis majeurs auquel le canton aura à faire face à l'avenir. Le Gouvernement en est d'ailleurs pleinement conscient et tient largement compte de ces données dans son action quotidienne et notamment dans le cadre de ses réflexions sur l'établissement du programme gouvernemental 2007 à 2011. Je suis convaincu que cette croissance est en premier lieu un atout pour le positionnement futur de notre canton. Dans ce contexte, j'aimerais quand même vous lire seulement une phrase d'un discours de notre collègue bernois, le conseiller d'Etat Andreas Rickenbacher qui dit, dans un discours qu'il a tenu récemment, je cite: «Ein grosses Problem für den Kanton Bern und seine Wirtschaft ist die stagnierende Bevölkerungsentwicklung. Die Bevölkerungsentwicklung ist ein wesentlicher Indikator für die Attraktivität einer Region.» Comme indiqué dans la réponse du Conseil d'Etat, un rapport sur les scénarii détaillés de l'OFS sera élaboré dès que possible, soit à peu près dans les trois mois qui suivront leur publication par l'OFS.

Ganz kurz auf Deutsch: Wir haben ein grosses Interesse und die Pflicht, diese Entwicklung aktiv zu begleiten und wenn nötig auch zu beeinflussen. Der Staatsrat wird daher gerne dem Grosse Rat in der gesetzlichen Frist den gewünschten Bericht über die Folgen und möglichen Massnahmen in den einzelnen Politikbereichen wie Bildung, Gesellschaft, Kultur,

Beschäftigung, etc. unterbreiten. Der Staatsrat bittet Sie, das Postulat erheblich zu erklären.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 78 voix contre 10; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Andrey (PDC/GR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgnecht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Cotting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel-Roggo (ACG/SE), Feldmann (PLR/LA), Fürst (PS/LA), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Girard (PS/GR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Marbach (PS/SE), Mauron (PS/GR), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Remy (PS/GR), Rey (ACG/FV), Rime (PS/GR), Romanens A. (PS/VE), Romanens J. (PDC/GR), Schnyder (PS/SC), Schuwey J. (PDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Stempfel-H (PDC/LA), Studer A. (ACG/SE), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalmann-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Vonlanthen (PLR/SE), Waeber E. (PDC/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zurkinden (ACG/FV). Total: 78.

Ont voté non:

Binz (UDC/SE), Décaillet (UDC/FV), Frossard (UDC/GR), Johner-Etter (UDC/LA), Peiry C. (UDC/SC), Piller A. (UDC/SE), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey R. (UDC/GR), Zadory (UDC/BR), Zürcher (UDC/LA). Total: 10.

S'est abstenu:

Brönnimann (UDC/SC). Total: 1.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Postulat N° 314.06 Jean-Louis Romanens/ Markus Bapst (mise en place d'une fondation «Seed Capital»)¹

Prise en considération

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat de sa réponse à notre postulat sur le «Seed Capital», le capital d'amorçage. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a compris qu'il s'agissait d'une offre complémentaire à tous les instruments de soutien aux jeunes entrepreneurs actuellement en place à Fribourg. Il s'agit de fournir un support financier, technique, scientifique et logistique pour chercher, évaluer et développer les concepts de base, les projets de jeunes étudiants, de chercheurs et j'en passe. Il s'agit de soutenir une invention et non une entreprise.

En effet, certains projets nécessitent des moyens importants en recherche et développement sans que l'inventeur n'ait forcément les moyens financiers et l'infrastructure nécessaires pour les mener à bien. Sans soutien il va laisser son idée moisir dans un tiroir alors qu'elle mériterait un développement. C'est une telle structure que nous demandons d'étudier par notre postulat, structure qui pourrait s'autofinancer dans la mesure où quelques brevets intéressants pourraient émerger. En effet, il paraît essentiel qu'un tel soutien se fasse sous forme de partenariat entre l'inventeur et la structure de Seed Capital. Les fruits, brevets et licences qui émaneront d'un projet devront être partagés équitablement entre les deux partenaires en fonction de l'engagement de chaque parti. Je vous prie de soutenir ce postulat qui est un plus pour le développement de technologies nouvelles qui va certainement permettre à de nombreux projets de voir le jour et de créer une valeur ajoutée supplémentaire pour nos hautes écoles et nos scientifiques. Je vous en remercie.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Neue Unternehmen braucht dieses Land! Viele kleine, konkurrenzfähige Unternehmen, welche Produkte und Dienstleistungen von hohem Wert anbieten, so wie es auch in unserer Tradition liegt.

Wir haben im Kanton Freiburg sehr viele gute Ausbildungsstätten und verfügen mit dem Plateau de Pérolles über eine einzigartige Konzentration von Schulen verschiedenen Niveaus und verschiedener Ausbildungsrichtungen. Es gilt, dieses Potenzial noch besser zu nutzen und jungen Forschern mit hervorragenden Ideen unter die Arme zu greifen, damit die Früchte ihrer Anstrengungen nicht auf die Hochschule beschränkt bleiben, sondern schliesslich einen volkswirtschaftlichen Nutzen abwerfen. Geld ist aber nur ein Teil der Motivation. Ohne Mittel sind junge Leute handlungsunfähig. Hier kann ein Seed-Capital-Fund helfend eingreifen, damit Topideen auch zu marktreifen Produkten weiterentwickelt werden können. Es sollen dabei nur die vielversprechendsten Entwicklungen auf möglichst intelligente Weise unternehmerisch umgesetzt werden.

Wir sind zwar gut in Forschung und Lehre, aber viel zu wenig gut bei der Unterstützung und bei der Weiterentwicklung solcher Ideen in unternehmerisches Handeln. Ziel des Staatsrates ist es unter anderem, das Volkseinkommen zu erhöhen. Dies erreichen wir nur durch neue, hochqualifizierte Arbeitsplätze in zukunftsgerichteten Sektoren. Werden diese durch hier ausgebildete Leute geschaffen, ist die Basis umso solider. Ich danke für die Unterstützung unseres Postulates.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). L'idée d'une structure «Seed Capital» semble être intéressante et mérite une analyse plus approfondie. Dans ce sens, le groupe libéral-radical vous propose d'accepter ce postulat.

Dennoch bleiben einige Sachverhalte festzuhalten und gewisse Fragen aufzuwerfen. Wie in der Antwort des Staatsrates festgehalten, bestehen bereits heute diverse Strukturen, welche darauf abzielen, jungen, innovativen, aber auch etablierten Unternehmen unter die

¹ Déposé et développé le 15 mai 2006, BGC p. 953; réponse du Conseil d'Etat le 31 octobre 2006, BGC p. 2666.

Arme zu greifen. Dies jedoch nicht immer als direkte finanzielle Hilfe. In Zusammenhang mit diesem Postulat sollten im Bericht insbesondere folgende Fragen beantwortet werden:

Wie hoch soll die jährliche finanzielle Hilfe sein?

Welche Rückzahlungsmodalitäten der gewährten Kredite sollen eingeführt werden?

Inwieweit könnten die bestehenden und eine eventuell neue Struktur zusammengefasst und unter einem Dach vereint werden, um Synergien zu schaffen? Dies, was teilweise mit der Zusammenlegung von FriUp, RTF und Genilem bereits geschehen ist. Mit diesen Bemerkungen lade ich Sie ein, dem Postulat zuzustimmen.

Buchmann Michel (*PDC/CVP, GL*). Le groupe démocrate-chrétien se réjouit du soutien qu'apporte le Conseil d'Etat à ce postulat. Il n'est pas nécessaire de s'étendre, je crois qu'il a le soutien de tout le monde. On veut donc mettre en place un capital d'amorçage, ne parlons pas de «Seed Capital» puisque l'anglais est interdit dans ce plénum et nous sommes très heureux de nous rendre compte que le Conseil d'Etat l'accepte en demandant que l'ensemble des outils disponibles soit parfaitement coordonné, ce qui nous paraît être une évidence absolue. C'est dans cette intention que nous demandons de soutenir ce postulat.

Romanens-Mauron Antoinette (*PS/SP, VE*). Dans chacune des interventions liées aux demandes de soutien de l'économie par le biais des finances de l'Etat, le groupe socialiste rappelle la nécessité d'un soutien bien ciblé qui peut par exemple ouvrir les portes du monde économique à un jeune formé dans ce canton manquant de moyens propres. Mais il dit en parallèle sa prudence, la prudence indispensable à un moment clé de la création d'une nouvelle entité. Messieurs Bapst et Romanens demandent une aide étatique qui va servir aux jeunes entrepreneurs, inventeurs et scientifiques, pour leur investissement en fonds propres effectué avant le démarrage de l'entreprise et qui financera par exemple la finalisation d'études de faisabilité ou des recherches de développement, des dépôts de brevets et d'autres instruments.

Comme le groupe l'a rappelé à plusieurs reprises durant la législature précédente, il exige que ce soutien soit soumis à des conditions précises, notamment en termes de durabilité de l'entreprise, de respect de l'environnement, de conditions de travail pour les emplois éventuels créés. D'autre part, ce type d'aide financière va souvent provoquer la création juridique effective de l'entreprise par le versement des premiers fonds nécessaires avant le démarrage de l'entreprise. Donc il ne faut pas que l'Etat, dans ce domaine également comme dans plusieurs autres, et alors que la doctrine dominante prêche pour le moins d'Etat – on l'a encore entendu aujourd'hui même dans le discours du président –, doive assumer tous les risques que les banques et les investisseurs de la place refusent par leur politique restrictive dans l'attribution de fonds de départ. Avec ces réserves, le groupe socialiste accordera son soutien à ce postulat sur le capital amorçage, considérant, comme le rappelle le Conseil d'Etat dans sa réponse, qu'il pourrait s'agir de mesures complémen-

taires aux instruments qui fonctionnent et qui viennent de fusionner, on l'a vu dans la presse ces jours-ci: RTF, Genilem, Fri Up, ce que le groupe socialiste salue.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (*ACG/MLB, SE*). Wirtschaftsförderung hat in unserem Kanton einen hohen Stellenwert, muss einen hohen Stellenwert haben. Wir haben das heute schon einmal gehört im Zusammenhang mit der Debatte über das Dekret zur Wirtschaftsförderung. Es macht durchaus Sinn, dass mit dem Mittel des Seed Capital junge Forscher in den Startlöchern für den Einstieg in die Wirtschaftswelt gefördert und unterstützt werden. Ein wichtiger Aspekt der Wirtschaftsförderung ist zudem die Innovation. Wer ist prädestinierter, neue, innovative Ideen zu haben und zu entwickeln, als jene, die am Puls der aktuellen Forschung sind? In diesem Sinne unterstützt die Fraktion Mitte-Links-Bündnis dieses Postulat und bittet Sie, dasselbe zu tun.

Crausaz Jacques (*PDC/CVP, SC*). Permettez-moi un bref commentaire en tant qu'enseignant dans une haute école de ce canton pour saluer avec enthousiasme cette proposition. Pour vous dire à quel point un tel instrument sera apprécié de nos étudiants et de nos diplômés qui rêvent de disposer des quelques moyens nécessaires, souvent modestes, pour transformer leurs idées en un produit concret en mesure de convaincre un éventuel investisseur. Pour vous dire à quel point un tel instrument sera un encouragement à entreprendre, la mentalité d'entrepreneur faisant un peu défaut à nos étudiants. Pour vous dire enfin à quel point il est important que ce «Seed Capital» soit vraiment un investissement à haut risque, un investissement possible sans que le bénéficiaire soit obligé de déposer un produit terminé, de définir un marché et de déposer un plan d'affaires. Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir massivement ce postulat.

Rossier Jean-Claude (*UDC/SVP, GL*). Je ne veux pas prolonger, simplement pour vous dire que c'est à une forte majorité que le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra le postulat de notre collègue Jean-Louis Romanens sur le «Seed Capital».

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais tout d'abord souligner un point: l'esprit d'entrepreneur est déjà bien développé dans notre canton. Et j'ai constaté avec beaucoup de fierté que la Haute école de gestion a reçu le titre de champion suisse, l'année passée, comme étant la haute école suisse qui crée le plus d'entrepreneurs. Le plus grand nombre des étudiants, à la sortie de la Haute école de gestion, sont en effet des entrepreneurs avec leur propre entreprise. Le canton de Fribourg possède en plus un certain nombre de structures destinées à accompagner les entreprises tout au long de leur vie. Cela a été relevé à plusieurs reprises ce soir, et pas plus tard que hier soir à l'EMAF où s'est déroulée la première assemblée générale de cette institution fusionnée qui s'appelle Fri Up. Cette institution rassemble dans un guichet unique non seulement Fri Up, mais aussi le relais technologique Fribourg et Genilem. En plus il y

a l'institution Capital Risque Fribourg SA et une «Association solidarité et création d'entreprises», active depuis cette année à Fribourg, pour également soutenir les jeunes entreprises. L'ensemble de ces structures s'adresse plutôt à des entrepreneurs ayant déjà développé un produit afin de les aider à mettre en place la structure économique adéquate permettant la commercialisation du produit en question. Mais, Mesdames et Messieurs, le «Seed Capital» intervient avant la phase de la création d'entreprises durant la phase de développement par la mise à disposition de capitaux pour chercheurs et étudiants qui en auraient besoin.

On prévoit une aide étatique, mais je dois quand même vous dire qu'au-delà de l'aide étatique, on doit aussi viser l'aide privée. Aux Etats-Unis, il y a ces fameux «business angels» qui investissent de tels «seed capital» qu'ils sont à très haut risque. Dans un souci d'éviter une multiplication des structures, il semble raisonnable d'étudier la possibilité de renforcer l'une des organisations ou organismes existants. Je pense que l'instrument «seed capital» pourrait dès lors s'intégrer dans Fri Up ou dans Capital Risque Fribourg SA. En tout cas on doit pouvoir continuer avec cette philosophie ou cette stratégie du «one stop shop», du guichet unique. Pour terminer encore une petite remarque à l'intention de Mme Romanens: il faut faire des conditions précises, d'accord, mais attention: l'innovation est freinée si l'on met les jeunes personnes dans un cadre trop strict. Il faut vraiment avoir des conditions, mais il ne faut pas aller trop loin parce que l'on est dans cette phase où l'innovation doit pouvoir se développer.

Wir unterstreichen, dass im Bereich der Unterstützung der verschiedenen Phasen der Unternehmensgründung wir im Kanton Freiburg über verschiedene interessante Institutionen verfügen: das FriUp, das seit Anfang Jahr zwei weitere Institutionen im Sinne eines One-Stop-Shops oder einheitlichen Schalters zusammenfasst, nämlich Genilem und Technologie-Relais Freiburg, sowie die Risikokapitalgesellschaft und einen Verein Solidarität und Unternehmensgründungen. Wir sind der Überzeugung, dass die Idee des Seed Capitals eine wichtige Ergänzung zu diesen Institutionen wäre, und wir empfehlen Ihnen, dieses Postulat daher für erheblich zu erklären.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 88 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Binz (UDC/SE), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgknecht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Collaud (PDC/BR), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Décailliet (UDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel (PDC/SE), Fasel-Roggo (ACG/SE), Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Fürst (PS/LA), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Girard (PS/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA),

Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Marbach (PS/SE), Morel (PS/GL), Mutter (ACG/FV), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller A. (UDC/SE), Raemy (PS/LA), Remy (PS/GR), Rime (PS/GR), Romanens A. (PS/VE), Romanens J. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Schnyder (PS/SC), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey J. (PDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Studer A. (ACG/SE), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Vonlanthen (PLR/SE), Waeber E. (PDC/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zürcher (UDC/LA), Zurkinden (ACG/FV). Total: 88.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Motion N° 144.06 Jacques Bourgeois (concept de développement de l'espace rural)¹

Prise en considération

Bourgeois Jacques (PLR/FDP, SC). En préambule, je tiens à saluer le fait que le Conseil d'Etat partage l'avis que des actions concrètes doivent être entreprises dans ce domaine. Dans le cadre de son rapport sur le postulat de mon collègue Pascal Kuenlin et votre serviteur relatif à une politique régionale forte et coordonnée, le Conseil d'Etat a articulé ses trois axes d'action comme suit: tout d'abord une politique de croissance devant permettre une meilleure implantation des entreprises dans notre canton. Deuxièmement une politique régionale d'aide à l'innovation visant à accroître la valeur ajoutée. Troisièmement une politique régionale de réduction des disparités régionales. Afin d'atteindre ces buts, le Conseil d'Etat a décidé de créer un groupe interdépartemental et d'adapter les lois correspondantes à savoir celles sur la promotion économique, sur l'agriculture, sur le tourisme et celle sur l'aménagement du territoire.

A mon avis, face à un monde de plus en plus globalisé facilitant ainsi nos échanges commerciaux, notre mobilité, face à l'évolution démographique thématifiée tout à l'heure, face également au renforcement, dans notre pays, des pôles urbains et face à d'autres législations fédérales comme la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage qui prévoit un encadrement et un soutien des parcs naturels régionaux, nous ne pouvons nous contenter uniquement d'une adaptation de nos législations en vigueur.

Tout comme d'autres cantons, notamment le canton de Berne, nous nous devons de nous assurer de conditions cadres fortes à la hauteur de nos ambitions. Des conditions cadres qui devront promulguer l'esprit d'entreprise, l'innovation et renforcer encore plus notre pôle économique sur un axe durable. Des synergies inter-régionales, voire intercantionales devraient être également promulguées. Les mesures à prendre devront non seulement renforcer les synergies entre les acteurs économiques, mais également y associer la formation,

¹ Déposée et développée le 15 mai 2006, BGC p. 948; réponse du Conseil d'Etat BGC mars 2007 p. 269.

la recherche – Fribourg est un réservoir important et un pôle par excellence – et également les transports. Comme vous pouvez le constater, tout un programme. Sachons prendre ce virage, prendre le train actuellement en gare qui, une fois qu'il sera parti avec, dès le 1^{er} janvier 2008, les projets pluriannuels sur plus de 8 ans acceptés par la Confédération dans le cadre de la nouvelle politique régionale, ne sera plus disponible et lorsqu'il arrivera à nouveau en gare, il sera difficile de trouver un wagon inoccupé tant le convoi, dicté par peu de moyens à disposition, sera restreint. Fort de ces considérations, je vous demande, Mesdames et Messieurs, et à l'unanimité du groupe du parti libéral-radical d'accepter et d'appuyer cette motion.

Lauper Nicolas (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la motion de notre collègue Jacques Bourgeois demandant au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un concept de développement de l'espace rural. Tout comme le Conseil d'Etat, nous acceptons cette motion, même si nous avons évoqué la complexité de son contenu par rapport à l'article 69 de la loi sur le Grand Conseil qui dit que le but de la motion est d'obliger le Conseil d'Etat à élaborer un projet visant à modifier une loi ou à créer une nouvelle loi. Dans sa réflexion, notre groupe a porté son attention sur le fait que rapidement notre canton doit définir ce que sera une région, le rôle que l'on veut lui donner. Le Conseil d'Etat en est conscient puisqu'il le signale dans sa réponse. La nouvelle politique régionale ne se base que sur les régions et notre canton n'en est pas doté, au sens légal. Compte tenu de l'avance très rapide du dossier NPR, des échéances qui lui sont liées et des montants prévus par la Confédération, soyons prêts.

Page Pierre-André (*UDC/SVP, GL*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec satisfaction de la motion de notre collègue le député Jacques Bourgeois relative à un concept de développement de l'espace rural. Le Conseil d'Etat a répondu aux questions du député Bourgeois dans son rapport du 10 octobre. Des réponses qui ont satisfait notre groupe parlementaire. En soutenant la motion Bourgeois, le groupe UDC veut que les intentions formulées par le Conseil d'Etat soient appliquées le plus rapidement possible afin que notre canton bénéficie des aides fédérales qui devraient favoriser le développement et l'intégration des zones rurales. Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra massivement cette motion.

Fürst René (*PS/SP, LA*). Die Sozialdemokratische Partei hat die Motion 144.06 von Jacques Bourgeois betreffend des Konzepts zur Entwicklung des ländlichen Raumes eingehend studiert und wird diese Motion unterstützen. Wir warten gerne auf die Resultate der bereits laufenden Arbeiten zur Umsetzung der neuen Regionalpolitik, in welche auch die ländlichen Regionen eingebunden werden.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. La notion d'espace rural est née dans le contexte

de la politique régionale et plus particulièrement dans le cadre d'un programme appelé «Région plus» qui était valable entre 1997 et 2007. Ce programme était destiné à soutenir l'évolution structurelle en milieu rural. Il s'agissait donc de maintenir l'attrait de l'espace rural comme lieu d'habitation et de travail, par opposition aux zones urbaines. Aujourd'hui le programme «Région plus» est arrivé à son terme et a été intégré à la nouvelle politique régionale (NPR). En conséquence, la nouvelle politique régionale répond aux besoins de développement de l'espace rural. Avec la NPR, toutes les régions sont prises en considération y compris et surtout les régions rurales. Vous le savez, il n'y aura plus vraiment une distinction entre régions LIM et régions non LIM. La NPR tient compte des politiques sectorielles, des PME, innovations, tourisme, agriculture, aménagement du territoire, environnement, formation et j'en passe, dans le but d'optimiser le développement économique régional. Dans leur stratégie, les régions ont la possibilité de proposer des mesures spécifiques liées au développement de l'espace rural. Dans sa politique régionale le canton intègre les régions rurales dans le but de valoriser toutes les régions du canton. La motion Bourgeois demande au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un concept de développement de l'espace rural. Le Conseil d'Etat propose de prendre en considération cette motion, mais la suite de cette réponse, je dois le dire, n'est pas évidente. Vous le savez vous-mêmes, selon l'article 69 de la loi sur le Grand Conseil, la motion est une proposition obligeant le Conseil d'Etat à présenter au Grand Conseil un projet d'acte ayant pour objet notamment des règles de droit; il y a quatre critères. Dans le cas présent il n'est pas simple de classer le concept demandé sous l'une des quatre catégories mentionnées. On aurait dû proposer la transformation en postulat mais, on le sait, cette possibilité n'existe plus. Le Conseil d'Etat est d'accord avec les grandes lignes de la motion et dès lors prêt à prendre en considération les demandes dans le contexte de la nouvelle politique régionale. Il est dès lors disposé à intégrer l'idée du développement de l'espace rural dans les travaux de la NPR et de faire une analyse approfondie ainsi que d'intégrer une disposition, si elle est jugée nécessaire et adéquate, dans la loi sur la promotion économique révisée. Et là je dois quand même vite faire une remarque générale par rapport à la nouvelle politique régionale. Nous vous présenterons prochainement, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises cet après-midi, une révision de la loi sur la promotion économique. Nous devons nous concentrer sur la révision de la LPEc pour pouvoir profiter de l'argent de la Confédération dès le 1^{er} janvier 2008. Mais dans une deuxième phase, nous aurons peut-être la possibilité de réfléchir, de manière plus étendue, à un développement d'une politique régionale qui intègre les différentes politiques sectorielles. C'est la raison pour laquelle je vous demande quand même un peu de patience dans ce contexte-là. On fera une première phase pour vraiment être prêts à pouvoir déposer des projets intéressants qui entrent dans cette philosophie de la nouvelle politique régionale et après, dans une deuxième phase, on envisagera peut-être une politique régionale plus étendue. Je tenais quand même à donner cette précision.

Ich empfehle Ihnen die Annahme dieser Motion, wir werden Ihnen im Rahmen unserer neuen Regionalpolitik dann entsprechende Vorschläge unterbreiten.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 82 voix contre 2; il n’y a pas d’abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Binz (UDC/SE), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgnicht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Butty (PDC/GL), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel (PDC/SE), Fasel-Roggo (ACG/SE), Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Fürst (PS/LA), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Marbach (PS/SE), Mauron (PS/GR), Morel (PS/GL), Mutter (ACG/FV), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller A. (UDC/SE), Remy (PS/GR), Rey (ACG/FV), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Rossier (UDC/GL), Schnyder (PS/SC), Schoenenweid (PDC/FV), Schuwey J. (PDC/GR), Schuwey R. (UDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Studer A. (ACG/SE),

Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalmann-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Vonlanthen (PLR/SE), Waeber E. (PDC/SE), Zürcher (UDC/LA), Zurkinden (ACG/FV). *Total: 82.*

Ont voté non:

Raemy (PS/LA), Romanens A. (PS/VE). *Total: 2.*

– Le Conseil d’Etat est invité à présenter un projet de disposition légale dans le délai d’une année.

– La séance est levée à 17 h 15.

Le Président:

Jacques MORAND

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*